



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
L'écologie : l'autre visage
de la justice sociale



www.valeursvertes.com

**VALEURS
VERTES**

le magazine
du développement durable



SOMMAIRE

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE P.3

Le projet social de la transition écologique : points de vue de France Nature Environnement

Bernard Chevassus-au-Louis, président d'Humanité et Biodiversité

Michel Dubromel, président de France Nature Environnement

Marie Fauvarque, directrice de Picardie Nature

Animation : Jean-David Abel, vice-président de France Nature Environnement

CONFÉRENCE P.6

Justice sociale et justice environnementale

Caroline Lejeune, politiste, Université de Lausanne

Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre

Animation : Jean-David Abel

INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES, LE VISAGE CACHÉ DE L'INJUSTICE - P.10

1. Inégalités sociales et environnementales en France : la double peine

Denis Bard, président, société Française
Santé et Environnement

Christiane Botbol, Comité solidaire pour
les droits,
ATD-Quart Monde

*Animation : Alain Chabrolle, vice-président,
France Nature Environnement*

2. Justice climatique : quelles traductions sur le terrain ?

Meike Fink, responsable transition
climatique juste, RAC France

Frédéric Amiel, responsable du plaidoyer,
Emmaüs France

Marie Toussaint, co-fondatrice, Notre
Affaire à Tous

Animation Meike Fink

3. Atlas mondial des inégalités : dette écologique et dette sociale

Catherine Larrère, philosophe, professeur
émérite, Université Paris 1

Guillaume Durin, Alternatiba,
coordinateur, Odyssée des Alternatives

Jean Merckaert, rédacteur en chef,
Revue Projet

*Animation : Agueda Gomes, avocate,
doctrante en droit de l'Environnement,
Université de La Rochelle*

LE PRIX À PAYER - P.18

1. Alimentation : le prix le plus bas est-il juste socialement ? Le cas du Bio

Claude Gruffat, président, Biocoop

Jean-Claude Balbot, administrateur,
Réseau CIVAM

William Vidal, président du Conseil
d'administration, Ecocert SA

Alain Delangle, secrétaire national, FNAB

*Animation : Camille Dorioz, chargé
de mission Agriculture, France Nature
Environnement*

2. Monnaies complémentaires : responsabilisons l'économie !

Anne-Cécile Ragot, présidente, TAOA,
directrice associée de Coreum SAS

Michel Mombrun, secrétaire national,
Mouvement SOL

Baptiste Perrissin-Fabert, économiste,
France Stratégie

Wojtek Kalinowski, co-directeur,
Institut Veblen

*Animation : Christian Garnier,
pilote du réseau villes et territoires soutenables*

3. Une fiscalité écologique pour davantage de justice sociale

Christian de Perthuis, professeur
d'économie, Université Paris Dauphine

Lorelei Limousin, responsable des
politiques transports et climat, RAC France

Delphine Mazabrard, responsable du pôle
institutionnel, juridique et fiscal, Amorce

Bernard Labat, chargé de mission économie
et biodiversité, Humanité et Biodiversité

Animation : Bernard Labat

JUSTICE SOCIALE, ÉCOLOGIE ET URBANISME - P. 26

1. Agriculture urbaine : quel modèle pour le double défi écologique et social

Jean-Pierre Lecoq, administrateur,
Terre de Liens Ile-de-France

Sébastien Goelzer, coordinateur,
l'Association Verger Urbains

Charlotte Vignal, directrice, Marmite
Urbaine

*Animation : Cécile Claveirole,
administratrice,
France Nature Environnement*

2. L'accès aux paysages et à la nature comme déterminant de la justice sociale

Olivier Blanc, co-directeur, Réseau national
d'éducation à l'environnement

Anne Dieleman, directrice de Nature et
Sociétés

*Animation : Elodie Martinie Cousty,
administratrice, France Nature Environnement*

3. Logement et précarité énergétique : rénovons !

Danyel Dubreuil, coordinateur initiative
« Rénovons ! », CLER

Laurent Fussien, directeur général
des services, commune de Malaunay (76)

Léana Msika, Institut NegaWatt

Manuel Domergue, directeur des études,
Fondation Abbé Pierre

*Animation : Fabien Veyret, pilote du réseau
Energie, France Nature Environnement*

LES ENTREPRISES, L'ÉCOLOGIE ET LE PROGRÈS SOCIAL - P.31

1. Emploi et transition écologique : la grande transformation

Bruno Genty, administrateur,
France Nature Environnement,
co-rapporteur
de l'avis du CESE « L'emploi
dans la transition écologique »

Meike Fink, responsable
transition climatique juste, RAC
France

Sophie Gaudeul, secrétaire
confédérale service économie et
société, CDFT

Alain Mestre, directeur de
mission, Syndex

Animation : Bruno Genty

2. Responsabiliser l'investissement

Arnaud Berger, direction
développement durable Banque
commerciale et assurance, BPCE

Nicolas Blanc, directeur-adjoint
du département de la stratégie,
groupe Caisse des Dépôts

Laurence Moret, directrice
presse partenariats
institutionnels, Crédit
Coopératif

Jean-Luc Petithuguenin,
président, Paprec

3. RSE : quel dialogue environnemental en entreprise ?

Sylvie Liziard, secrétaire
nationale, UNSA

Sylvain Boucherand, trésorier,
Humanité et Biodiversité

Armelle Weisman, associée,
Deloitte Développement
Durable

*Animation : Rita Fahd,
administratrice, France Nature
Environnement,
membre du Forum citoyen pour
la RSE*

4. L'économie sociale et solidaire aujourd'hui : allier transition écologique et justice sociale

Sylvie Dameron, créatrice
du projet « Pas à Pas »

*Animation : Jean-Luc Jugant,
directeur, Seforest
et membre de France Nature
Environnement*

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE - P.39

Michel Dubromel, président, France Nature Environnement

Anne Lassman-Trappier, administratrice, France Nature Environnement
et présidente d'Inspire

Géraud Guibert, président, La Fabrique Ecologique

Jean-David Abel, vice-président, France Nature Environnement

VALEURS VERTES | le magazine
du développement
durable

21 avenue de la Motte Picquet 75007 Paris

Tél: 01 40 62 96 49 / Fax: 01 40 62 94 99

www.valeursvertes.com

Directrice de la publication et de la rédaction : Danielle Nocher

Secrétaire de rédaction : Monique Ballaré

Réalisation graphique : François Garry

Photographe : Éric Nocher

Impression : Pure Impression - 34130 Mauguio

Diffusion par abonnement. Édité par S.E.V.E.S.

LE PROJET SOCIAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : POINTS DE VUE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Bernard Chevassus-au-Louis

Président d'Humanité et Biodiversité *

Lutter contre les inégalités sociales

Pour traiter de cette question des liens entre écologie et inégalités sociales, nous pourrions nous contenter d'affirmer, si nous étions paresseux, que nos combats environnementaux sont intrinsèquement porteurs de progrès en termes de justice sociale. En effet, tous les méfaits liés à des pollutions diverses sont porteurs d'inégalités sociales, que ce soit au niveau local – le fardeau environnemental pèse bien souvent sur des populations défavorisées – ou international – puisque l'on sait qu'un certain nombre de nos externalités et pollutions se développent à nouveau dans d'autres pays lorsque l'on s'en débarrasse. Beaucoup de produits interdits en Europe sont abondamment réutilisés dans les pays en voie de développement. On peut citer l'exemple de cette entreprise Suisse qui a volontairement ajouté des polluants dans les carburants car les normes du pays concerné, en voie de développement, le permettaient.

Cependant, beaucoup de gens ne considèrent pas que le combat environnemental touche vraiment les questions de justice sociale. En effet, nos combats pour promouvoir la biodiversité et ses bienfaits peuvent induire parfois des inégalités : dans un même immeuble, les appartements avec vue sur la forêt se vendront à un prix plus élevé que ceux ayant vue sur l'auto-route. Nous créons donc un élément de bien être approprié de façon inégale. Autre exemple, le succès du parc du Luberon a conduit à une hausse des prix du foncier et les logements deviennent difficilement accessibles aux habitants « historiques » du parc.

On peut citer également le renforcement des normes environnementales qui sont légitimes mais qui aboutissent à de véritables stratégies dans les grands groupes, seuls capables de s'y conformer, d'où l'élimination des petits acteurs d'une filière et la création de situations d'oligopoles.

Nous sommes donc, de fait, parfois complices de démarches contribuant à éliminer un certain nombre d'acteurs.

Pour discuter de cette appropriation inégale, il est utile d'introduire la notion de « capabilité » développée par le Prix



Photo : Eric Nocher

Nobel Amartya Sen. Il souligne que la possibilité de profiter d'un bien-être environnemental n'est pas seulement une condition d'accès physique mais dépend aussi d'une culture qui permet de l'apprécier. Ainsi, une étude sociologique a montré que les membres bénévoles s'impliquant dans les inventaires participatifs du réseau « 65 millions d'observateurs » sont en majorité issus de classes sociales favorisées.

D'où la nécessité de discuter sur la façon de corriger ces inégalités involontaires et de s'attaquer à leurs véritables causes. Prenons par exemple le bien être animal. Nous avons tendance à stigmatiser les comportements individuels, comme celui d'un boucher dans son abattoir, sans vraiment analyser quel est le parcours et le passé de ces individus, qui font finalement office de boucs émissaires. Il faut davantage se soucier du système responsable de ces comportements.

Autre registre, dans les démarches de compensation écologique, ne doit-on pas accepter de faire des compensations écologiquement un peu moins équivalentes, mais socialement plus équitables ? Jusqu'où pouvons-nous aller pour combiner ces deux composantes et trouver un juste équilibre ?

* « Humanité et Biodiversité » est une association adhérente de France Nature Environnement.

Michel Dubromel

Président de France Nature Environnement

L'humanisme valeur essentielle

Le problème n'est pas aussi facile que l'on croit : les éléments de justice sociale sont une de nos motivations profondes au sein de France Nature Environnement, même si notre objet statutaire reste la protection de l'environnement. L'une de nos valeurs essentielles est l'humanisme. Cet aspect de notre combat, de ce qui nous mobilise pour une transition écologique, n'est pas toujours conscient.

Notre moteur concerne, très souvent, des considérations humanistes et de justice sociale. Il arrive fréquemment que nous agissions selon nos possibilités dans le domaine social sans y penser, ou sans oser le dire, car nous sommes sur un objectif de protection de l'environnement. Cet aspect des choses est peu pris en compte, et notre réflexion sur le sujet insuffisamment approfondie.

Sociale écologie, le livre d'Eloi Laurent, m'a éclairé sur les difficultés que nous rencontrons pour expliquer ce dossier. C'est bien à l'interface avec la question sociale que se joue désormais la question écologique. Pourquoi y aurait-il urgence à penser à cette articulation ? Parce que notre court-termisme maladif, encore aggravé par la grande crise que nous traversons, tend à en faire d'irréductibles ennemis.

Croyant pouvoir choisir entre l'impératif social et environnemental, nous aggravons l'injustice et nous accélérons les catastrophes. Je me permets de citer Eloi Laurent pour conclure : « *Nos sociétés seront plus justes si elles sont plus soutenables, et elles seront plus soutenables, si elles sont plus justes.* »



Photo : Éric Nocher

Encore est-il nécessaire de rappeler le problème de la précarité énergétique, qui fait souvent l'objet de constats largement partagés. Mais au-delà de ce discours, désormais convenu, nous pouvons remarquer l'absence d'un engagement politique fort. Prenons par exemple la situation extrême de l'insoutenable environnementale du modèle économique de la Chine. Seul 1% de la population chinoise respire un air considéré comme sain selon nos standards.

Cette insoutenable remet en cause le développement économique du pays et oblige le gouvernement à faire marche arrière.

Si nous la réussissons, la transition écologique pourrait devenir un autre visage de la justice sociale.

Marie Fauvarque

Directrice de Picardie Nature

Urgence écologique, urgence sociale

Trop souvent, dans les médias ou ailleurs, l'urgence écologique est mise en opposition avec l'urgence sociale. Pour moi, la justice sociale signifie égalité et accessibilité des droits, comme le droit au travail, la protection des plus fragiles (les personnes âgées, handica-

pées, les enfants...), l'égalité homme/femme, la lutte contre les discriminations et les inégalités, etc. Or, ces enjeux de société sont compatibles et même complémentaires de l'urgence écologique.

J'ai donc essayé d'analyser notre organi-

sation, Picardie Nature, comme un outil d'intégration de ces deux dimensions. Je me suis rendue compte que nous faisons beaucoup en la matière mais que nous pouvions nous améliorer.

Par exemple, nous organisons chaque année plus de 400 sorties nature gra-

tuites. Nous cherchons à sensibiliser tous les publics, mais nous ne pensons pas forcément à développer des actions spécifiques qui permettraient d'ouvrir l'accès à un public n'ayant pas habituellement accès à la nature. Finalement, des initiés principalement, prennent part à nos activités.

Dans notre modèle social, notre organisation elle-même est parfois en décalage avec la diversité de la société.

La protection de l'environnement ne doit pas être une affaire d'initiés ou de spécialistes, elle doit concerner tout le monde. C'est cela qui fera vivre notre modèle associatif et améliorera le bien-être de tous les citoyens.

Pour cela, nous pourrions mieux intervenir dans des projets à dimension sociale et économique pour mieux faire prendre en compte les enjeux environ-

nementaux comme une source d'égalité et de solidarité supplémentaire. Nous pourrions associer des acteurs différents et toucher de nouveaux publics, différemment. Les acteurs du numérique peuvent nous aider sur cette voie.

Du point de vue du fonctionnement interne de nos organisations, nous devrions travailler à une gouvernance plus représentative et intégrative, penser ou repenser à une posture d'employeur exemplaire, développer des politiques d'achats responsables....

Nous devrions, nous aussi, changer nos pratiques individuelles et collectives, les rendre plus transversales, faire prendre conscience à tous que les droits environnementaux ne sont pas contradictoires avec les autres droits sociaux et mettre en place des stratégies de changements.



Photo : Eric Nocher

DÉBAT

Bernard Chevassus-au-Louis

A la croisée des chemins

En perspective historique, nous devons revisiter ce qui s'est passé à Rio en 1992. L'entrée en scène de l'environnement à travers les limites du développement ne s'est pas faite de manière paisible : certains acteurs étaient réticents. Si l'on développe des axes sur la question de justice sociale, nous ne devons pas avoir la naïveté de croire que nous arrivons sur une page blanche. Nous sommes à la croisée des chemins : quand on regarde la tradition humaniste depuis ses débuts, on s'aperçoit qu'elle se divise en deux courants : l'homme qui se libère peu à peu de toutes ses contraintes, le courant de l'autonomie de la personne, c'est aujourd'hui la trajectoire du trans-humanisme.

D'autre part l'humanisme peu à peu élargi à l'ensemble de l'humanité, aux droits des enfants et des handicapés. Ce nouvel humanisme, c'est celui que nous devons revendiquer, et qui pourra réconcilier notre attrait pour les être vivants de la nature et notre attrait pour l'homme dans son aventure.

Bruno Gentil

Pour un programme d'éducation populaire

Si l'on veut que nos combats aboutissent, il est indispensable d'intégrer la dimension sociale.

Les travailleurs sont les acteurs du changement, nous devons être ouverts à l'autre pour ne pas nous scléroser. La question de la lutte des précarités a été ici abordée sous l'angle énergétique, elle pourrait l'être sous l'angle alimentaire. Il est injuste socialement de voir que les plus démunis, intellectuellement et financièrement, constituent les premières victimes de la mal-consommation, en termes de santé notamment. Nous devons développer un programme d'éducation populaire à la consommation soutenable, avec plus d'autonomie pour les individus. Nous devons montrer que notre projet concerne la société et son avenir, lutter contre les actes d'auto-proclamation et faire passer des messages, qui montrent que produire et consommer moins peut générer plus d'emplois ! De par nos actions, nous voyons qu'un certain nombre d'associations se sont appropriées nos combats. Il ne faut pas rester entre nous, nous ne devons pas rester propriétaires de ce combat.

Gustave Talbeau

Président de Poitou-Charente Nature

Faire barrage aux intérêts particuliers

L'individualisme régnant des associations me choque. Beaucoup se créent pour défendre un intérêt très particulier. Nous avons tout intérêt à élargir notre champ,

car nous savons protéger des espèces et milieux sensibles, mais pas la biodiversité ordinaire.

Bernard Chevassus-au-Louis

Un intérêt général local

Il peut y avoir la conception d'un intérêt général local. Par exemple, le démantèlement du barrage de la Sélune et la réouverture de la rivière me paraissent une bonne chose de façon évidente. Le lac a été envahi par des poissons « non nobles », les populations se sont installées pour taquiner le goujon, emmener leurs enfants se baigner et faire du canot. Ségolène Royal en arrivant sur le site a pris le parti de défendre les intérêts de ces populations. Pour moi, il était évident que le démantèlement du barrage était une priorité. Mais il faut tout de même se poser la question : l'intérêt général aussi doit avoir sa place dans le débat.

Marie Fauvarque

La question de l'emploi

S'intéresser à la question de l'emploi nous permet aussi de travailler les pratiques des employeurs, que ce soient des libéraux, des industriels, des PME... A travers la problématique de la qualité de l'emploi, on peut penser comment promouvoir des alternatives sur les territoires qui soient bonnes d'un point de vue social, économique, écologique.



CONFÉRENCE

Caroline Lejeune

Politiste, Institut de Géographie et Durabilité,
Faculté des Géosciences et de l'Environnement, Université de Lausanne

Penser la justice sociale en temps de crise environnementale

Quels liens pouvons-nous établir entre les inégalités sociales et les problèmes environnementaux globaux? Jusqu'à quel point la crise environnementale globale peut-elle nous conduire à interroger la justice sociale?

J'ai travaillé pendant cinq ans au sein d'une association d'éducation populaire à Roubaix, l'Université Populaire et Citoyenne, avec des acteurs sociaux et des militants éloignés des préoccupations environnementales. Ces acteurs se sont progressivement acculturés aux enjeux environnementaux globaux à l'aide d'une méthode d'animation visant l'émancipation politique des individus. Aujourd'hui, je planifie une transition écologique à Roubaix à partir d'un double constat : d'une part la finitude des ressources et les dérèglements climatiques obligent à repenser le système démocratique ; d'autre part, le fonctionnement redistributif de la justice sociale est insuffisant pour corriger les inégalités actuelles et anticiper celles liées au basculement écologique.

La ville de Roubaix, ancien territoire industriel du Nord, est désignée la plus pauvre de France en 2012, 2014 et 2016 avec un taux de pauvreté atteignant 42,3% en 2016. L'abstention politique gagne toujours plus de terrain après chaque élection. L'exposition quotidienne des habitants aux pollutions



Photo : Eric Nodder

industrielles met en danger leur santé. Roubaix fait donc incontestablement partie des territoires qui font face à un cumul d'inégalités sociales, politiques et environnementales.

Entre 1970 et 2015, une succession de luttes sociales et politiques crée des convergences entre les inégalités sociales et les répercussions du dérèglement climatique et la finitude des ressources. Ces luttes sont, à leur origine, éloignées des préoccupations environnementales. Mais elles vont réduire cet éloignement. La convergence des inégalités sociales avec les limites environnementales de la planète les conduit progressivement à

formuler une revendication de justice écologique.

Ce cheminement s'est fait de plusieurs trajectoires politiques et de collectifs de militants : le premier connu sous le nom de l'Alma-Gare, a défendu, entre 1970 et 1980, le droit à la participation des habitants lors de la rénovation urbaine d'un quartier roubaisien destiné à être remplacé par de grands ensembles. Il a prolongé cette revendication de la défense des droits civiques des travailleurs pauvres et immigrés. Entre 1990 et 2000, ce combat se prolongea par la défense du Canal de Roubaix menacé de destruction pour l'installation d'une

infrastructure routière souhaitée par les autorités politiques locales. Le collectif Canal a d'abord considéré le Canal de Roubaix comme un patrimoine industriel puis lui a accordé une valeur environnementale. De 2009 à 2015, suite à un projet d'aménagement, celui de l'écoquartier de l'Union, situé entre Roubaix, Tourcoing et Wattrelos dans le Nord-Est de la métropole lilloise, sur un ancien espace industriel, «le collectif de l'Union», héritier des combats passés, se mobilise pour participer à l'élaboration de la durabilité environnementale du territoire au nom d'une plus grande justice sociale.

L'éco-quartier de l'Union, désigné en 2009 «éco-quartier pilote de la métropole lilloise» est à la fois une réponse socio-économique mais aussi environnementale à la précarité du territoire. Il est aussi désigné à partir de 2011 «premier éco-quartier national » par le ministère de l'Écologie et devient une référence pour les politiques nationales d'aménagement du territoire. Ce projet d'aménagement permet de croiser les préoccupations environnementales et les questions liées à la justice sociale. Cependant, dès 2013, les ambitions environnementales de l'éco-quartier sont réduites. Une démarche de gentrification urbaine et un pôle d'excellence suivent une démarche de durabilité faible grâce aux logiques de substitutions et de compensations écologiques. Le Collectif de l'Union et ses expertises citoyennes (coopératives d'habitants, coopératives de textile, paysage alimentaire) sont écartés des espaces de participation du projet. Est-il juste que cette mobilisation – dont certains membres sont d'anciens ouvriers du textile ou encore des personnes en situation de vulnérabilités sociales – ne puissent pas définir les contours de ce que peut signifier la durabilité environnementale d'un territoire ? Est-il juste qu'ils ne puissent pas y participer alors qu'ils subissent en premier les conséquences sociales et environnementales des activités anthropiques ?

Ce mouvement s'inscrit dans ce que l'on nomme les mouvements de justice environnementale. Il nous permet de comprendre

en quoi les destructions de l'environnement deviennent une préoccupation de justice sociale. Autrement dit, il existe des inégalités liées aux différences d'expositions aux pollutions et destructions de l'environnement, aux différences d'accès aux ressources, à la participation politique sur les enjeux écologiques : il existe donc des inégalités sociales qui sont liées aux destructions de l'environnement. Et en même temps, le «Collectif de l'Union» aujourd'hui appelé «Roubaix en Transition» nous indique que l'on peut envisager ces relations entre inégalités et environnement encore différemment.

Depuis 2012, les revendications de justice sociale intègrent les irréversibilités environnementales. En 40 ans, ces acteurs sont passés d'une mobilisation ouvrière à une mobilisation qui désormais fait partie du réseau international des villes en transition. Cette mobilisation va jusqu'à considérer les politiques publiques territoriales actuelles comme des politiques d'effondrement. Selon le mouvement, nous pouvons trouver des solutions satisfaisantes pour pallier les inégalités sociales et environnementales d'aujourd'hui, elles sont nécessaires pour réparer et réduire les inégalités générées par les destructions de l'environnement passées. Mais dans quelle mesure permettent-elles de prendre en compte réellement les enjeux de justice dans un contexte d'irréversibilités environnementales ? La question est-elle seulement de réparer ou de compenser économiquement les conséquences sociales de la destruction de l'environnement ? Les écosystèmes ne peuvent-ils se réduire qu'à un stock de ressources ou de services à partager ? Et la citoyenneté peut-elle se passer de participation pour débattre des chemins d'une démocratie écologique locale ? Partant du constat que la redistribution des biens environnementaux, que les processus de réparation des dommages environnementaux occasionnés, que les mécanismes de correction des inégalités ou encore les formes de participations institutionnelles ne suffisent pas à améliorer les conditions de vies des populations, ni d'obtenir une reconnaissance politique de l'existence de

***La globalisation
de la crise
environnementale
oblige
par conséquent
à penser
nos démocraties
sur le long terme***

ces inégalités et de protéger l'environnement, le mouvement anticipe désormais les conséquences politiques et sociales d'un tel basculement. Il repense de nouveaux modes de coopération sociale afin de rester dans les limites environnementales de la planète.

La globalisation de la crise environnementale oblige par conséquent à penser nos démocraties sur le long terme, à se saisir de la perspective politique des limites environnementales. La transformation est plus profonde encore : les consé-

quences sociales des limites environnementales ne peuvent pas se résoudre d'un système de compensation ou de redistribution. Notre organisation sociale et démocratique et sa compatibilité avec la durabilité de notre environnement doit être repensées. Finalement ce que traduit la justice écologique, c'est une interdépendance existentielle entre nos modes d'organisation sociale et les systèmes écologiques planétaires. Elle fait émerger une vision de l'environnement, non comme un simple décor, mais comme une communauté de destins.

Christophe Robert

Délégué général de la Fondation Abbé Pierre

Lutter contre la précarité énergétique



Photo : Eric Nocher

La Fondation Abbé Pierre agit de façon indépendante, essentiellement grâce aux dons de particuliers. Elle a pour mission première d'agir auprès des mal-logés en France et à l'étranger. Son autre mission consiste à être une force d'analyse, d'information et de proposition pour faire davantage prendre en compte la question de l'exclusion par le logement.

Nous devons prolonger le rapprochement entre associations environnementales et associations de lutte contre les exclusions, pour partager nos analyses et mener des batailles communes. Les

alliances doivent être plus puissantes. Nous allons devoir être plus nombreux et plus efficaces que nous le sommes aujourd'hui pour peser sur ces sujets que nous défendons.

La situation est tendue pour l'habitat et le logement. Dans notre riche pays, nous comptons 4 millions de mal logés. Si l'on ajoute ceux en situation de fragilité dans leur logement, nous arrivons à 12 millions de personnes supplémentaires.

Ces deux catégories sont à prendre en compte. Il existe un risque de basculement d'un certain pourcentage de po-

pulations précaires dans la catégorie des mal-logés. Les chiffres sont en augmentation en France avec un million de pauvres de plus en dix ans ! Cela est très inquiétant tout comme l'accroissement des inégalités, une réalité observable via les statistiques publiques, avec la détention du patrimoine par une toute petite partie de la population s'accaparant les richesses et creusant le fossé entre riches et pauvres.

Même inégalité si l'on observe les rapports entre le logement et l'environnement. L'habitat est le plus gros contributeur de gaz à effet de serre que ce soit à travers la construction de logement ou les dépenses énergétiques, surtout dans l'habitat ancien. C'est un enjeu environnemental majeur.

Comment parvenir à établir une justice climatique tout en permettant à l'ensemble des foyers, y compris les plus modestes, de se chauffer décemment sans gaspiller de l'énergie ?

C'est pour nous un aspect essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique.

La priorité environnementale rejoint là l'enjeu social, lorsqu'on constate qu'une résidence principale sur trois est aujourd'hui encore une passoire thermique, dans un pays où une personne

sur cinq a froid ou se ruine pour se chauffer.

Citons encore quelques chiffres : 5,6 millions de ménages, soit 12 millions de personnes, ont une facture énergétique qui dépasse de 10% leur budget et sont en situation de précarité énergétique. Près de 5 millions de ménages déclarent avoir eu froid dans leur logement.

Si l'on s'intéresse aux causes de la précarité énergétique, trois facteurs doivent être pris en compte : le coût de l'énergie, la mauvaise performance des bâtiments, et la vulnérabilité des ressources y compris des travailleurs.

La Fondation Abbé Pierre a fait de la précarité énergétique une composante de la définition du « mal logement. »

Il y a 5 ans, nous avons réalisé une étude sur l'impact de la précarité énergétique et des mauvaises conditions de logement sur la santé. Nous avons lancé avec des chercheurs une étude comparative entre deux groupes et mesuré à quel point la privation de chauffage produisait des pathologies aiguës très importantes : rhumes, bronchites, migraines, anxiété, dépressions, etc.

Mais les conséquences s'élargissaient aussi à l'exclusion sociale, à la précarité scolaire, et au repli social... Certes, la question de la lutte contre la précarité énergétique peut coûter cher, mais il faut absolument intégrer dans nos modèles d'intervention politique que l'inaction coûte aussi cher en coûts sociaux, en échecs scolaires, en dépenses de santé.

Où en sommes-nous en matière de politique publique sur ce sujet ?

Nous constatons une bonne évolution dans la loi de transition énergétique en ce qui concerne le volet logement. Nous avons mené un travail collectif, dont l'ambition est d'agir sur les causes et les effets à long terme. En particulier, nous avons réfléchi à traiter les causes par la rénovation thermique, qui doit être massive, mais ciblée.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il nous faut

rénover 500 000 logements par an. Nous devons veiller à cibler, dans ces 500 000, la moitié pour les catégories modestes, comme la Loi le prévoit. En termes de justice climatique, cette loi de transition énergétique doit défendre un objectif ambitieux pour les plus modestes.

L'aspect le plus difficile de la démarche concerne le parc privé. Pour convaincre les propriétaires bailleurs d'agir dans ce sens.

Traiter les causes, c'est aussi s'intéresser à l'évolution des normes. Nous pensons qu'il faut un décret pour interdire à terme la location de passoires thermiques, et intégrer la question de la performance énergétique dans le décret, comme, là aussi, la Loi le prévoit.

Sur ce sujet complexe beaucoup nous disent que cela ferait sortir du parc de logements des habitations peu chères, accessibles aux plus pauvres. Il faut trouver un équilibre et fixer un objectif de long terme, tout en aidant les propriétaires à faire les travaux nécessaires.

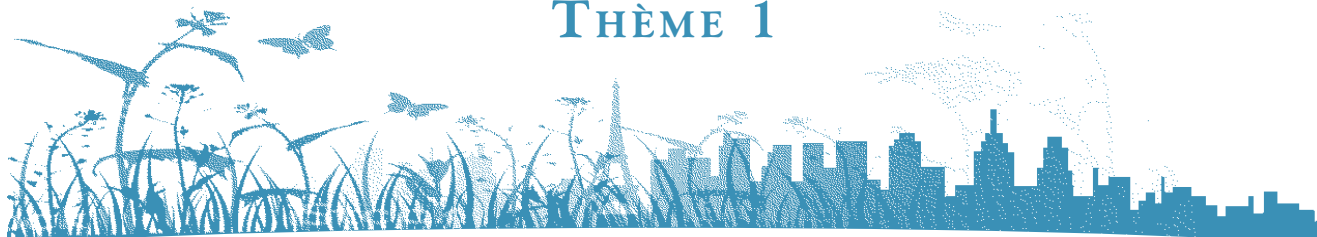
Quoi qu'il en soit, le décret proposé à ce stade ne nous semble pas satisfaisant car il n'est pas suffisamment contraignant.

Nous finançons une partie des logements sociaux les moins chers pour les plus pauvres produits ou réhabilités par des associations, entre 600 et 700 par an, soit un budget de 7 millions d'euros par an. Mais au-delà du prix du loyer, nous nous sommes préoccupés de la qualité énergétique. Sur ces logements que nous avons rénovés, nous avons fait économiser 900 euros par an par unité de consommation, rien que sur la facture énergétique.

Bien sûr, la transition énergétique, la rénovation thermique, les chèques énergie, vont coûter cher. Mais si l'on comptabilise ce que l'on gagnera sur l'économie des ménages, sur la capacité de pouvoir d'achat, sur l'accessibilité plus grande aux logements dans la ville, on démontrera l'utilité sociale et économique de ces politiques de l'habitat.

***Sur les logements
que nous avons rénovés,
nous avons fait
économiser
900 euros par an
par unité
de consommation***

THÈME 1

INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES,
LE VISAGE CACHÉ DE L'INJUSTICE

I. Inégalités sociales et environnementales en France : la double peine

Alain Chabrolle

Vice-président de France Nature Environnement

***France Nature Environnement
agit pour le changement***

Un rappel pour lancer cette conférence. Si les inégalités sociales ont fait l'objet d'études poussées nous avons peu de références en ce qui concerne les inégalités environnementales. Depuis la conférence de Johannesburg nous savons que 40% des zones urbaines sensibles sont deux fois plus exposées aux risques de pollution et aux maladies. Dans le couloir de la chimie au sud de Lyon, comme dans la vallée de l'ARVE, il existe des populations particulièrement exposées.

France Nature Environnement par ses actions a souvent permis que les choses changent dans le bon sens. Nous ne pouvons séparer la protection des droits de l'homme de la qualité de son environnement. Tel sera notre fil conducteur.



Photo : Eric Nocher

Denis Bard

Président de la Société Française de Santé et d'Environnement

De véritables inégalités de santé

La SFSE, société savante et transdisciplinaire, va fêter ses dix ans et il est intéressant d'observer, à travers nos données, de véritables inégalités de santé et d'espérance de vie selon les catégories professionnelles. Nous voyons apparaître une prévalence de maladies graves, cancer, sclérose en plaque, maladie cardio-vasculaire.

Dans les populations défavorisées où l'on consomme souvent plus d'alcool et de tabac viennent s'ajouter des conditions de vies dégradées, comme le bruit, le manque d'espaces vert et le stress issus d'environnements violents.

Il ne suffit pas de planter des arbres, ils sont de plus en plus la cause d'allergies nombreuses. Il faut combattre les mauvaises

habitudes alimentaires dues au manque de moyens et d'informations. Même si les personnes défavorisées sont majoritairement les plus exposées à la pollution, ce n'est pas toujours le cas. A Strasbourg, par exemple, ce sont les habitants de la classe moyenne qui sont touchés par la pollution de l'air concentrée au cœur de la ville.

La caractérisation à fine échelle permet d'identifier les zones les plus à risques et d'agir en définissant les priorités. Pour la qualité de l'air, il faut cibler les lieux les plus pollués.

Si l'on veut réduire les inégalités sociales il faut tenir compte des interactions entre toutes les composantes qui aboutissent à la notion de bien être.



Photo : Eric Nocher

Christiane Botbol

Comité solidaire pour les droits d'ATD Quart Monde

Les pauvres, victimes de la crise climatique

La justice climatique devrait être une priorité pour l'humanité. 9 millions de personnes en France vivent sous le seuil de pauvreté, un tiers même d'entre elles, dans l'extrême pauvreté avec une espérance de vie diminuée de 25%. Les pauvres ne sont pas responsables de la crise climatique mais ils en sont le plus souvent les victimes.

L'association ATD Quart Monde défend les droits fondamentaux des plus pauvres et mène des actions parfois politiques pour combattre la précarité, celle-ci empêchant ceux et celles qui en sont les victimes d'exercer leurs droits fondamentaux.

Cette situation d'insécurité peut les conduire à plus de pauvreté encore et compromet leur chance de se construire un avenir.

Ces citoyens habitent loin des centres-villes, sans transports en commun, dans des logements très mal isolés.

Ces inégalités sont accentuées dès la petite enfance par un système scolaire qui oriente les enfants des milieux défavorisés vers des filières sans débouchés et souvent pénalisantes.

Cette précarité entraîne une alimentation peu équilibrée et ces familles ne sont pas, la plupart du temps, accueillies dans des logements sociaux.

Avec le dérèglement du climat les populations en grave précarité seront les premières à voir leur vie impactée et encore plus fragilisée.



Photo : Eric Nocher

*Cette situation d'insécurité peut les conduire
à plus de pauvreté encore et compromet leurs chances
de se construire un avenir*

2. Justice climatique : quelles traductions sur le terrain ?

Meike Fink

Responsable transition climatique juste de Réseau Action Climat France

Exposition aux risques : l'inégalité

L'exposition aux changements climatiques est inégale. Il est de notre responsabilité collective de prendre en compte les générations futures et de leur permettre d'avoir accès aux ressources de la nature. Cette inégalité d'exposition aux risques climatiques existe au niveau international, mais aussi au niveau local. A cela s'ajoute l'inadéquation entre les mesures politiques mises en œuvre et ce qu'il faudrait faire pour protéger les ménages et les acteurs économiques des impacts des changements climatiques. Les efforts ne sont pas à la hauteur pour la mise en œuvre de moyens efficaces comme, par exemple, dans le secteur des énergies renouvelables.

Pour renforcer la justice climatique, il faut donc agir sur l'exposition aux risques climatiques par la mise en place de protections, comme les assurances ; formuler des politiques qui répondent aux enjeux sociaux et écologiques et montrer les lacunes qui existent entre les moyens mis en œuvre et les objectifs que l'on se doit d'atteindre collectivement.

*Formuler des politiques
qui répondent
aux enjeux sociaux
et écologiques*



Photo : Eric Nocher

Frédéric Amiel

Responsable du plaidoyer d'Emmaüs France

Attention aux mesures trop coercitives

Emmaüs France est une fédération d'acteurs du mouvement Emmaüs, comme la fondation Abbé Pierre en France. Nous essayons de réfléchir à l'échelle du mouvement national sur deux questions majeures : les mesures prises pour la justice climatique, et comment elles pourraient permettre d'aboutir à plus de justice sociale.

Nous accueillons des personnes en situation de précarité ou d'exclusion et nous remarquons que les facteurs liés au changement climatique sont aussi des facteurs d'exclusion. Que ce soit la difficulté d'accès aux ressources pour les ménages pauvres ou la question des réfugiés climatiques : demain, quoi qu'il

arrive, il faudra s'y préparer.

En réalité, il ne s'agit pas seulement de mettre en place des politiques environnementales meilleures, mais de s'assurer des choix faits. Nous n'allons pas reproduire des mécanismes déjà à l'œuvre dans nos sociétés, qui créent ou maintiennent des situations de précarité et de domination.

Le phénomène d'ouverture de bouches à incendie l'été dans certains quartiers, dont le débit est important pendant la canicule, illustre ce dilemme. Sans nier la nécessité de préserver cette ressource, la réponse qui consiste à stigmatiser les enfants issus des quartiers populaires en les qualifiant d'individus irresponsables,

n'est pas adéquate.

Il est plus intéressant de se demander quel déclencheur est à l'origine de l'ouverture de ces bouches à incendie, et ce qui peut l'empêcher. Un logement trop petit, sans intimité, sans aération, et l'impossibilité d'avoir accès à la piscine municipale, n'offrent guère de choix pour se rafraîchir en période caniculaire. Ces questions posées permettraient de trouver des moyens pour que chacun vive correctement ces variations de température qui risquent de s'aggraver. Il serait ainsi plus facile d'amener les citoyens à respecter les installations publiques.

Cela pose aussi la réponse politique de

gestion des ressources naturelles. Gérer les ressources naturelles signifie-t-il mettre les individus à l'amende, renvoyer la responsabilité sur les citoyens, faire abstraction des inégalités sociales et de l'accès aux ressources en taxant la surconsommation. Punir ceux qui ne respectent pas les règles, ou s'assurer que chacun dispose d'un minimum vital ? Si l'on met en place des mesures trop coercitives ou coûteuses – comme l'augmentation du prix de l'énergie – les inégalités ne feront que se creuser. Ce qui sera bien pour l'environnement sera négatif sur le plan de l'égalité sociale.

Aujourd'hui, la nécessité de la transition écologique et énergétique nous oblige à inventer de nouvelles politiques publiques axées sur de nouvelles pratiques, technologies, ou réglementations. Ces nouvelles politiques concernent des domaines au cœur de la réflexion sur le changement climatique et sont désormais récupérées par des acteurs qui s'en étaient détournés depuis longtemps. Il serait intéressant de voir si, avec ce regain d'intérêt de la population, on pourrait confier cette gestion à de nouveaux acteurs.

La filière du carton a, par exemple, totalement échappée aux associations caritatives ou autres. A priori, la préoc-

cupation d'Emmaüs n'est pas environnementale, mais la dimension sociale pour laquelle nous agissons est devenue une dimension environnementale. Emmaüs est le premier acteur dans le recyclage du textile et des déchets bois, mais aussi des déchets électroniques. Nous devons préserver le rôle des entreprises d'insertion sociale et nous assurer que ce secteur de l'ESS va bénéficier des nouvelles politiques publiques mises en place pour la transition écologique et énergétique puisqu'elles associent un bénéfice environnemental à une nécessité sociale ; que le changement d'échelle de l'économie circulaire et des filières de recyclage seront confiés à des entreprises ayant un but social et faisant travailler des individus exclus ou éloignés de l'emploi... Sans coût supplémentaire, il est possible de mettre en place une politique qui réduise les inégalités tout en résolvant un problème environnemental important.

Un combat est à mener aux niveaux législatif et juridique, notamment sur la responsabilité des entreprises dans leurs actions sociales et climatiques, très peu reconnues sur le plan international. Elles ne sont assujetties ni à une réglementation nationale, ni internationale. Certains acteurs, juristes, juges, avocats, associations, essayent de resserrer les



Photo : Eric Nocher

***Un combat est à mener
aux niveaux législatif
et juridique, notamment
sur la responsabilité
des entreprises***

mailles d'un filet trop lâche, afin que les individus ne se sentent pas déresponsabilisés par rapport aux décisions qu'ils prennent.

Marie Toussaint

Co-fondatrice de Notre Affaire à Tous

Plus de 3 500 traités sur le droit de l'environnement

Les victimes du changement climatique existent. On oublie trop que les territoires français d'Outre-mer qui abritent nos populations, telle l'île de Pouca-Pouca, vont disparaître sous les eaux dans quelques années.

Il existe un droit environnemental mais aussi le droit pénal, qui est intervenu au sujet de l'amiante ; le préjudice écolo-

***L'île de Pouca-Pouca
va disparaître
sous les eaux
dans quelques années***

gique, première sorte de reconnaissance du droit de la nature en France ; de nombreux principes de droit administratif et institutionnel et plus de 3 500 traités sur l'environnement.

Beaucoup de liens sont faits entre les conditions de vie, le droit humain et la question environnementale, mais force est de constater que nous sommes face

***Si chacun à son
niveau
parvient à faire
reconnaître le droit
de lutter de manière
proactive contre
le changement
climatique,
cela peut donner
lieu à une
jurisprudence
au niveau
international
qui s'appliquerait
à tous***

à une situation d'impunité. Les pollueurs sont principalement des entreprises multinationales dont les dispositifs permettent d'échapper à toutes sanctions juridiques. D'autres problématiques se posent, comme celle du principe de précaution. Dans le cas de l'amiante, nous n'étions pas capables de dater le préjudice environnemental, les juges n'ont pas pu se saisir de ce fait. Se pose aussi la question de la causalité, complexe par la multiplicité des pollueurs. Comprendre qu'une action commise à tel endroit de la Terre crée un impact sur le changement climatique global est l'un des plus grands défis que nous devons affronter. Cela concerne aussi bien les Etats que les personnes privées, entreprises et individus. Quelle détermination pour le préjudice ? S'agit-il d'un préjudice d'affection, de sentiments, comme la peur ou la tristesse, ou monétaire, impliquant de donner un prix à la biodiversité ?

Dernier élément, celui de la responsabilité objective : lorsqu'une grave atteinte à l'environnement est commise il est possible d'établir une responsabilité et de punir les coupables.

Un écart existe entre les objectifs fixés et les moyens donnés, mais pas seulement. Notre rôle consiste aussi à aller devant la justice au nom de la carence fautive : la France n'a pas mis tous les moyens en œuvre pour protéger ses populations. L'idée est de montrer qu'elle pourrait faire mieux, que ce n'est pas uniquement une question d'objectifs et de moyens. De fait, le devoir majeur de la France vis-à-vis de ses populations et de l'environnement, consiste à mettre en œuvre tous ses moyens pour les protéger.

Comment relever l'écart entre les objectifs fixés et les moyens donnés, et pointer que l'Accord de Paris peut être juridiquement contraignant ou directement invocable. Nous menons notre combat sur cette question de la responsabilité globale au niveau de l'Etat, mais aussi sur la question des victimes. Nous allons à la rencontre des viticulteurs, des habitants des côtes, des victimes d'inondations, des métiers qui disparaissent en montagne, pour prouver qu'il y a bien des impacts concrets dus à cette inaction et

que c'est une question de préservation des droits.

Mais nous mettons aussi en jeu la responsabilité de l'Etat, pour deux raisons. La première est que si cette responsabilité était reconnue dans tous les Etats, elle permettrait de créer une sorte de droit coutumier au niveau international plutôt que d'attendre l'application d'un droit dur, contraignant, signé par tous les Etats. Si chacun à son niveau parvient à faire reconnaître le droit de lutter de manière proactive contre le changement climatique, cela peut donner lieu à une jurisprudence au niveau international qui s'appliquerait à tous.

La deuxième raison, c'est que nous croyons profondément devoir ouvrir une nouvelle page des luttes sociales, une page juridique sur la question de la responsabilité objective. Si nous adoptons une nouvelle loi aujourd'hui, nous réglons des troubles futurs, mais nous n'aurons pas résolu la situation des individus qui sont d'ores et déjà victimes du dérèglement climatique, de ses méfaits et des inégalités qui en découlent.

En 1945, la mise en place de la sécurité sociale allait dans deux directions : l'une était de dire qu'un patron est responsable des accidents de travail, des conditions de travail de ses salariés. Aujourd'hui les pollueurs ne sont pas responsables des conséquences de leur pollution, qu'ils imposent aux droits des personnes et à l'environnement. Nous avons besoin d'établir cette responsabilité objective, de retrouver cette lutte sociale traditionnelle datant du XIX^e siècle.

Lors de la création de la sécurité sociale, les risques ont été socialisés : l'idée était que lorsque des êtres humains sont malades, nous soyons tous responsables, et devons tous contribuer à leurs soins. Aujourd'hui, un certain nombre de risques sont couverts, et à la charge des pollueurs. Mais, au-delà d'un certain seuil, c'est la société qui doit payer.

C'est une question de droit autant qu'une question économique : c'est seulement en appliquant ce principe aux pollueurs que nous arriverons à mettre en place une justice climatique et environnementale.

3. Atlas mondial des inégalités : Dette écologique et dette sociale

Catherine Larrère

Philosophe, professeure émérite Université Paris I - Panthéon Sorbone

La dette écologique

Historiquement, la notion de dette écologique apparaît dans les années 1990 dans les débats militants afin de montrer la dimension écologique intrinsèque aux échanges économiques inégaux. C'est la traduction environnementale des travaux de Samir Amin sur le fait que l'économie mondiale n'est pas un « marché pur » mais qu'il existe des dissymétries massives entre les pays, notamment entre producteurs de ressources et producteurs de produits manufacturés, qui entraînent de fait une inégalité des impacts environnementaux. Certes, la globalité des dégradations environnementales expose l'humanité entière à un destin commun, mais cela n'empêche pas que les populations humaines, entre pays comme à l'intérieur de chacun d'entre eux, soient très inégalement affectées par ces dégradations, et y contribuent aussi de façon inégale. De manière générale, ce sont les plus vulnérables qui sont les plus touchés, tout en étant les moins responsables de la situation.

***La dette écologique
permet de créer
des ponts entre
conflits sociaux
et environnementaux***

Par exemple, les infrastructures de gestion des déchets sont généralement installées dans les territoires pauvres. L'ouragan Katrina a révélé des conséquences

aggravées sur les populations vulnérables du fait de la structure même de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui surexpose ces populations aux catastrophes potentielles.

L'autre versant de la dette écologique concerne la contribution inégale des populations, acteurs économiques, ou classes sociales, à la dégradation de l'environnement. La dimension environnementale des inégalités sociales a donc de plus en plus d'importance.

L'ouvrage « *Génocides tropicaux* » prend l'exemple de la relation impérialiste entre la Grande-Bretagne et l'Inde au XIX^e siècle qui illustre cette relation duale entre les colonisés, au Sud et les colonisateurs, au Nord.

On peut finalement retenir la définition de Joan Martinez Alier sur la dette écologique qui représente le différentiel d'impact et les relations inégalitaires liés aux non paiements des externalités dans le transfert des ressources (ou pillage extractiviste).

A cette définition s'ajoute l'exportation des activités polluantes directes illustrée par les exportations de déchets dangereux comportant des risques sanitaires, par exemple en Inde, carcasses de bateaux et désamiantage ou au Ghana, déchets d'équipements électriques et électroniques. L'argumentaire économique néoclassique, comme celui de Carry Summer qui montre la rationalité économique d'un tel choix par le différen-



Photo: Éric Nocher

tiel de coût de traitement sanitaire entre les pays, inscrit cette tendance dans une forme de normalité « scientifique ». Pour les entreprises qui exportent ces risques sanitaires, il est logique de choisir des zones où les dépenses de santé sont moins coûteuses et la sécurité sociale inexistante.

La dette écologique permet également de créer des ponts entre les conflits sociaux et environnementaux. Toutefois, il faut reconnaître que ces dettes ne sont pas réellement mesurables mais sont des constructions partielles qui donnent une équivalence à la dette des emprunts des pays du Sud. C'est donc un concept politique utile, comme argument de négociations, utilisé par exemple lors de la COP21.

Guillaume Durin

Coordinateur de l'Odysée des Alternatives - Alternatiba

Une crise de civilisation

Que dit la notion de dette sur la justice sociale et redistributive, sur les politiques de développement et donc sur la place des ONG ?

La notion de dette éclaire la crise écologique en révélant une crise de civilisation par des tensions entre la biosphère, les valeurs humanistes libérales et le capitalisme financier, tout en accentuant les dominations sur les populations les plus fragiles (une partie des pays en voie de développement, les femmes, les personnes âgées, les enfants, etc.) Ainsi, l'exemple de la canicule en 2003 montre que 70% des 70 000 décès concernaient les personnes âgées, les exclus et les pauvres.

***A noter que 85%
du mix énergétique,
est d'origine fossile
avec 5 à 8 fois plus
de subventions que
pour les énergies
renouvelables***

L'inégalité de contribution est également largement connue avec l'exemple du Sénégal, où 15% des personnes les plus pauvres contribuent pour 5% aux émissions de gaz à effet de serre.

A l'échelle mondiale, 90 entreprises (83 pétrolières dont Total et 7 entreprises cimentières) ont contribué pour 63% aux émissions de CO₂ sur la pé-

riode 1854-2010, tout en dégageant d'importants bénéfices. A noter que 85% du mix énergétique est d'origine fossile, avec 5 à 8 fois plus de subventions que pour les énergies renouvelables. En Casamance au Sénégal, les oppositions à l'épuisement des ressources halieutiques et au trafic de bois, supportées par les ministères sénégalais et l'aide publique au développement, ont permis de résister à l'ouverture d'une mine d'exploitation de zirconium – minéral utilisé par l'industrie nucléaire notamment – sur une dune de 6 km au cœur d'une zone de biodiversité abritant 44 villages, directement concernés.

On observe une situation similaire à Gabès, en Tunisie, où l'industrie phosphatière a détruit une oasis maritime et causé des ravages sanitaires et environnementaux. La société civile s'est organisée avec la Ligue des droits de l'Homme et l'Union générale des Travailleurs Tunisiens pour lutter contre la pollution.

Enfin le cas du Dakota XL, pipeline contesté par des actions de solidarité entre plusieurs pays, dont certains pays européens. Ce pipeline devait passer, à l'origine, par la ville de Bismarck, majoritairement «blanche». Une modification de projet a été obtenue pour qu'il passe par une réserve amérindienne, ce qui a conduit à une coalition d'acteurs des *First Nations*. Ces actions ont fait l'objet d'une forte répression : attaques de chiens, parcage des militants, etc. Cette contestation



Photo: Eric Nocher

illustre trois formes d'émancipation : désobéissance civile, désinvestissement (les banques peuvent sortir du projet sans sortir du financement même de la société) et contentieux juridique. Sur ce projet, le résultat n'aura pas été positif mais cette mobilisation a permis d'instaurer un cadre permettant de bloquer avec succès d'autres projets.

Le rôle possible de la justice environnementale consisterait, en luttant contre les dégradations environnementales, à ne pas aggraver les inégalités sociales.

Jean Merckaert

Rédacteur en chef de la revue *Projet*

Une dette qui définit nos liens

Des médecins anglais ont croisé le taux de GINI (indicateur d'égalité économique) avec les indicateurs sociaux de vingt-cinq pays. Ils ont démontré que plus une société est inégale moins le pays est agréable à vivre. Les inégalités mettent en péril le lien social, mais aussi la démocratie, par le développement d'arbitrages privés.

D'autres études montrent que notre position sociale est liée pour 60% à notre pays, 20% à notre famille et 20% au talent et à la chance. Ces chiffres battent en brèche l'image entretenue de la méritocratie comme la raison première de l'ascension sociale.

En Angleterre, 10% des plus pauvres émettent 1% des gaz à effet de serre et 10% des plus riches émettent 43% des gaz à effet de serre.

La notion d'empreinte écologique fait écho à la notion de dette écologique en fournissant un outil pour fixer des limites. Elle est de 1,7 ha soutenable par personne pour une population mondiale de 7 milliards. En France, 10% des plus riches consomment 7 ha et 10% des plus pauvres consomment 2,3 ha.

Il faut avoir en priorité ce qui est non nuisible pour autrui et « *vivre simplement pour simplement vivre* » (Gandhi). Cela ne signifie pas forcément moins consommer mais changer le contenu de son assiette, ou voyager à d'autres échelles de temps et de lieu. Cela demande de passer d'un

niveau d'action individuelle à des niveaux d'actions collectives.

La dette écologique est enfin féconde à plusieurs égards. Elle nous permet de définir nos liens d'interdépendance et favorise les relations de gratitude. Elle est à l'origine d'un principe politique de responsabilité commune mais différenciée. Enfin, elle permet de prendre du recul sur le long terme



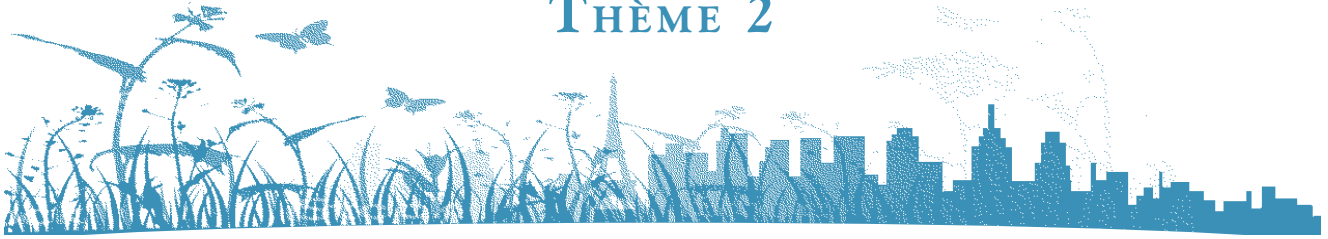
Photo : Eric Nocher

pour dépasser les oppositions de court terme, comme la préoccupation de l'emploi.

Cette notion est toutefois risquée lorsqu'elle est appliquée au domaine juridique, car elle s'inscrit dans le droit du contrat alors qu'il lui faudrait une traduction pénale.

La dette écologique est enfin féconde à plusieurs égards. Elle nous permet de définir nos liens d'interdépendance et favorise les relations de gratitude

THÈME 2



LE PRIX À PAYER

I. Alimentation : le prix le plus bas est-il juste socialement ? Le cas du Bio

Claude Gruffat

Président de Biocoop

Le Bio change d'échelle

*Satisfaire aussi bien
le producteur, afin
qu'il vive décemment
de son travail, et le
consommateur
pour qu'il bénéficie
d'une alimentation
de qualité à un prix
accessible*

Nous assistons à une explosion du marché Bio qui remonte à une dizaine d'années, les gens ont de plus en plus besoin de traçabilité, de fiabilité. Biocoop a toujours considéré qu'il fallait faire passer ces valeurs avant le commerce lui-même. Pour bénéficier d'un commerce, dit équitable, il faut que ces valeurs permettent de satisfaire aussi bien le producteur, afin qu'il vive décemment de son travail, que le consommateur pour qu'il bénéficie d'une alimentation de qualité à un prix accessible. Il ne s'agit pas d'obtenir le prix le plus bas mais le prix le plus juste. Cette option de prix juste doit se construire avec toutes les parties prenantes.

Biocoop est un réseau d'acteurs qui défend l'esprit de coopération, les notions d'équité et de transparence. Au cœur de sa gouvernance on retrouve aussi bien les magasins, les salariés, le groupement des producteurs et les associations de consommateurs.

En 2006, nous avons vu se créer le premier groupement d'agriculteurs souhaitant répondre aux soucis de la transparence dans la production. Il n'est pas si simple de mener et de réussir les interactions entre les parties prenantes.

Prenons l'exemple des céréales, les groupements d'agriculteurs étaient concurrents mais, en 2013, ils ont réussi à tisser un lien



Photo : Éric Nocher

de confiance. En s'investissant ensemble ils ont réalisé un travail incroyable et en profondeur.

C'est cette énergie-là qu'il faut mettre en commun pour que tous les acteurs qui revendiquent l'agriculture biologique construisent ensemble un avenir meilleur.

Jean-Claude Balbot

Administrateur du Réseau CIVAM*



***La démocratie alimentaire :
c'est l'accès pour tous à une alimentation
durable de qualité par un prix juste***

C'est le prix juste qui permet la démocratie alimentaire, c'est-à-dire l'accès pour tous à une alimentation durable et de qualité.

Il faut briser le lien entre agriculture et pauvreté. Aujourd'hui 30% des producteurs s'en tirent bien mais 30% d'entre eux se retrouvent en grande difficulté.

Les prix justes devraient permettre de lutter contre l'appauvrissement des agriculteurs (de plus en plus de paysans se nourrissent dans les banques alimentaires) et de proposer des produits alimentaires bons pour la santé. L'objectif doit permettre d'établir une véritable démocratie alimentaire.

L'agriculture bretonne est une des plus performantes au monde. Elle utilise autant de terres à l'extérieur de la Bretagne qu'à l'intérieur (pour l'alimentation du bétail, elle se sert également de céréales et de soja).

Il ne faut pas forcément créer de nouveaux marchés, de type « carbone », mais il faut rémunérer, à travers les prix, les externalités négatives. Le prix est une question de rapport de forces.

* CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

William Vidal

Président du Conseil d'administration d'Écocert

Sortir de la loi du marché

Les mots « prix » et « juste », ne vont pas ensemble. Le prix représente, en général, la loi des marchés. Le mot juste, lui, symbolise et définit le côté social. On ne peut pas arriver à un juste prix sans changer les règles.

Nous sommes dans un système où celui qui ne tient compte que de ses coûts de production s'en sort le mieux.

Il nous faut un autre système, une sorte de « loi du marché de l'écologie ». La définition et la constitution du prix doivent se libérer des contraintes et des aspects purement économiques. Elle doit inclure des enjeux plus ambitieux, synonymes de valeurs sociales, sociétales et environnementales.



Alain Delangle

Secrétaire national de la FNAB

De l'intérêt collectif

Le prix juste doit satisfaire l'intérêt personnel et l'intérêt collectif. L'économie a créé l'adhésion du plus grand nombre à une nouvelle forme de société. Quand le monde communiste est tombé, le libéralisme s'est imposé partout, mais aujourd'hui, on constate ses limites.

Il faut réinventer autre chose. Par exemple s'appliquer à co-construire le prix juste pour fédérer tous les acteurs sur un projet commun, avec un objectif commun. Celui de l'alimentation est une urgence.

Un des maillons essentiels de cette

chaîne est en train de disparaître, je dirais même de crever. Le sort de l'agriculteur doit être pris en compte dans l'acte d'alimentation.

Les industriels ont bien été capables de créer des prix bas dans l'opacité, je donnerais comme exemple ces jambons moins chers et plus salés.

Il y a de nombreux autres facteurs à prendre en compte comme la qualité de l'eau, de l'air et la préservation des sols. Les conséquences d'un sol dégradé peuvent être irréversibles et impacter toute la chaîne alimentaire.



Photo : Éric Nocher

2. Monnaies complémentaires : responsabilisons l'économie !

Anne-Cécile Ragot

Présidente de TAOA, directrice associée
de COREUM SAS

Un acte militant



Photo : Éric Nocher

« L'utilisation d'une monnaie complémentaire favorise le lien social sur un territoire »

L'apparition des monnaies complémentaires contemporaines est liée au dysfonctionnement de notre système monétaire. La monnaie en circulation se retrouve à 98% sur les marchés financiers et 2% seulement rejoignent l'économie réelle.

L'intérêt de cette monnaie est de soutenir l'économie réelle, solidaire et locale. Mise en place par des citoyens qui veulent aider l'économie locale de leur territoire, elle pose une première interrogation : quelle économie locale souhaitent-ils voir émerger pour leur territoire ?

La monnaie locale a la mauvaise ré-

putation d'être une monnaie de « bobo » permettant certes d'acheter des produits locaux mais plus chers ! Ce qui n'est pas vrai, même si la viande est un peu plus chère, en général les fruits et légumes bios ne le sont pas.

La monnaie complémentaire permet au citoyen d'exercer son pouvoir d'achat en lui faisant prendre conscience de la valeur de son engagement. Ce sont les consommateurs qui, par leurs actes d'achats, financent les grosses entreprises du style Mc Do.

Le but est de réinventer un comportement d'achats « hackant » le flux monétaire qui profite à la grande distribution

et de le rediriger vers les petits commerces. Ceci afin d'équilibrer les rapports de force entre la grande distribution et les commerces de proximité qui

génèrent 3,5 à 4 fois plus d'emplois que les grandes surfaces.

Utiliser cette monnaie est un acte militant pour le consommateur qui veut

soutenir les commerces et les services de proximité, artisans, producteurs, PME, associations. Elle favorise ainsi le renforcement du lien social sur un territoire.

Michel Mombrun

Secrétaire national du mouvement SOL

SOL monnaie citoyenne

Grâce aux aides du programme européen EQUAL, le Mouvement SOL a pu être expérimenté avec cinq autres monnaies citoyennes, toutes plus ou moins abouties, afin d'identifier les difficultés, les freins, qui leur sont opposés. Certaines n'ont pas survécu ou se sont transformées comme à Grenoble, d'autres fonctionnent toujours.

La monnaie citoyenne représente un outil d'éducation populaire face aux nouveaux enjeux, elle matérialise cette envie de changer le monde. Rien de tout cela n'est illégal (contrairement à ce que disent certains) car il n'y a pas de création monétaire (toute création de

monnaie devant être régulée par la Banque centrale).

Les monnaies citoyennes sont nécessaires à l'heure actuelle car elles peuvent relocaliser l'emploi et aider à sortir de la bulle financière. Elles permettent une réappropriation de la monnaie pour

une prise de conscience de la réalité du monde.

Ces monnaies aident le citoyen à percevoir son pouvoir d'intervention sur le monde qui l'entoure et sur son mode de développement car elles exigent une gestion démocratique au cœur d'une participation citoyenne.

La coopérative Ecosol, créée par le Mouvement SOL, prouve que ces monnaies sont faciles d'utilisation et qu'elles ouvrent la voie à une véritable évolution dans leur domaine.

La vraie révolution n'est pas financière et technologique, elle est culturelle et citoyenne.

***Les monnaies citoyennes
sont nécessaires car
elles peuvent relocaliser
l'emploi et aider à sortir
de la bulle financière***

Baptiste Perrissin-Fabert

Économiste de France Stratégie

Une innovation radicale

Un phénomène d'incompréhension existe : «*Pourquoi utiliser une monnaie complémentaire et non des euros?*» La monnaie locale rompt avec la neutralité : elle devient synonyme de valeurs.

Pour prouver que cet outil était fiable, des travaux ont été menés avec l'économiste Jérôme Blanc. Ils ont permis de démontrer qu'il était possible de financer la transition écologique grâce à des monnaies locales, tel l'exemple du WIRE en Suisse, un système de monnaie entre entreprises.

Une première étape permettait d'autoriser la commande publique ou le paiement d'impôts en monnaie locale, avec l'idée majeure de récompenser les services environnementaux par des unités de monnaies locales. Ce qui représentait une innovation radicale. Pour des raisons diverses, politiques en particulier, les rapports de cette expérience n'ont pas été publiés. L'ADEME a repris le flambeau en réalisant une étude sur l'impact environnemental des monnaies locales.

Les Etats Généraux de l'Alimentation

vont permettre aux administrations de se pencher sur ces monnaies locales qui peuvent aider à atteindre les objectifs fixés par le plan d'investissement qui alloue 5 milliards d'euros au secteur agricole et 1 milliard supplémentaire pour le service environnemental rendu par ce secteur.

Si ce milliard était payé en monnaie locale, cet argent resterait en France et profiterait aux acteurs du territoire. Ce qui reviendrait moins cher que de payer en euros. Tant que la monnaie circule, elle ne coûte rien à l'Etat.

Wojtek Kalinowski

Co-directeur de l'Institut Veblen

Des monnaies pour la transition écologique

*Diversifier
les sphères
et reconnaître
la coexistence
des valeurs
complémentaires*

L'Institut Veblen, mène un cercle de réflexion sur la transition écologique pour en définir les objectifs et les outils, et s'intéresse aux monnaies locales depuis cinq ans.

Les monnaies complémentaires ne sont pas que des monnaies locales : elles peuvent faire partie de la transition écologique, dans laquelle les territoires ont un grand rôle à jouer. C'est un changement radical du modèle économique actuel.

Les systèmes d'échanges locaux sont très anciens. Le système bancaire existant a tendance à écraser toutes les autres initiatives et a connu, dès ses débuts, des dysfonctionnements, comme celui du crash des années 20, suite auquel beaucoup d'innovations ont vu le jour.

Le WIRE suisse en est l'exemple, c'est la réinvention d'un crédit mutuel.

Les monnaies complémentaires sont des outils de sensibilisation au rôle important. Elles permettent de se rencontrer, de discuter et de dénoncer ce qui ne va pas dans le système bancaire actuel, tout en tissant du lien social.

Le défi auquel nous sommes confrontés est de diversifier les sphères et de reconnaître la coexistence des valeurs complémentaires. Il ne faut pas un indicateur des richesses unique comme la monnaie mais une pluralité d'indicateurs : qualité de l'air, éducation...



Photo : Eric Nocher

Nous sommes dans une situation favorable, beaucoup de collectivités s'intéressent aux monnaies complémentaires pour des raisons pratiques et une vraie demande émerge. C'est un travail de longue haleine; les associations ont un rôle fondamental à jouer. Il reste beaucoup de pédagogie à réaliser dans ce domaine.

3. Une fiscalité écologique pour davantage de justice sociale

Christian de Perthuis

Professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine

Ne pas créer d'inégalités sociales

Le lien entre justice sociale et fiscalité écologique est fondamental. La part du budget consacrée à l'énergie varie selon les ménages. Les plus pauvres sont les plus impactés et il n'est donc pas possible de taxer l'énergie de la même manière pour tous sans créer d'inégalités sociales.

Le Comité pour l'économie verte, espace de dialogue entre les parties prenantes, permet de sortir des réflexions d'experts ou de militants. Le dialogue qui s'y déroule glisse vite sur les questions de redistribution, sans s'attarder sur celles du niveau de la taxe. Nous avons réussi à trouver des consensus sur des dia-

gnostics, même si lors des propositions de solutions ou de prises de décisions, des divergences réapparaissent.

Tous les acteurs n'ont pas la même définition de la justice sociale : pour certains il s'agit d'une question d'égalité, pour d'autres d'égalité des chances, pour d'autres encore, de responsabilité. Mais le Comité a permis de faire dialoguer des parties prenantes qui n'ont ni les mêmes intérêts, ni les mêmes conceptions.

Alors, comment faire perdurer ce type d'espace de dialogue, malgré les alternances politiques ? La recherche de pérennité du Comité pour l'économie verte peut s'inspirer d'autres exemples. En France, je citerais le Comité d'orientation des retraites, rattaché depuis 20 ans au Premier ministre. Sa gouvernance, basée sur l'expertise et la diversité des parties prenantes, permet de transcender les questions de court terme et d'en faire une instance indépendante. La Grande-Bretagne, pour sa part, a également constaté la difficulté à faire entrer les questions climatiques dans le

débat politique, à cause du court terme de son calendrier. Un « *Climate change comitee* », s'appuyant sur l'expertise et le dialogue, a donc été instauré. Ce comité doit rapporter régulièrement devant le Parlement, ce qui permet une continuité des travaux et du service public.

Ces exemples montrent qu'il est possible de dépasser les visions à court terme. C'est essentiel pour traiter les inégalités environnementales et sociales. Trop souvent, au nom de l'efficacité énergétique, sont mis en place des systèmes anti-redistributifs (tels les crédits d'impôts) qui génèrent des injustices sociales. Il est bien compliqué d'avoir une fiscalité positive plus juste et moins contraignante, mais le dialogue au sein du Comité pour l'économie verte peut permettre de trouver des idées et d'innover.



Photo : Eric Nocher

Lorelei Limousin

Responsable des politiques transports et climat de RAC France

Des niches fiscales défavorables à l'environnement

Notre discours fiscal a évolué grâce au Comité pour l'économie verte et au dialogue avec les syndicats.

Le Réseau Action Climat a demandé la mise en place, au sein du Comité, d'un groupe de travail sur les niches fiscales qui contribuent au maintien d'activités néfastes pour l'environnement, notamment dans le monde des transports, ce que nous n'avons pas réussi à obtenir. L'influence des lobbies a été telle qu'une seule et unique réunion a pu avoir lieu, bloquant ainsi tout dialogue global. Cet

épisode a montré la nécessité d'instaurer une discussion secteur par secteur sur les niches fiscales liées aux énergies fossiles, pour des solutions de transition.

Le Président de la République souhaite une augmentation de la taxe carbone, qui n'a pas encore eu d'effet depuis son instauration à cause de la baisse du prix du pétrole, et un rattrapage fiscal entre le diesel et l'essence. La question est de savoir comment vont être gérées les recettes générées (5 milliards pour la taxe carbone et 5 milliards à terme sur le die-

sel). Nous avons conduit une réflexion sur la redistribution de ces recettes, notamment vers les ménages les plus pauvres, pour lutter contre la précarité énergétique du logement et des transports en tenant compte des disparités territoriales (le poids des dépenses énergie dans le budget des ménages varie de 4,3% en zone urbaine à 30% en milieu rural).

Nous proposons que les recettes issues du diesel financent un système de transports qui réponde aux besoins suivants :

développement des transports en commun, soutien à la mobilité active (vélo), aides transitoires pour l'acquisition de véhicules moins polluants pour les personnes ayant vraiment besoin d'une voiture. Il existe actuellement une prime à la conversion auto de 1000€ pour l'achat de véhicules d'occasion concernant les ménages non imposables. Mais cette aide n'a touché que 86 dossiers sur 2 500 en 2016. Il faut l'amplifier et la compléter par d'autres dispositifs.

Nous avons le même type de propositions pour le transport aérien. Le kérosène n'est ni taxé ni soumis à la TVA et les billets d'avion bénéficient d'un taux réduit de TVA offrant des cadeaux fiscaux qui ne profitent qu'à certaines catégories de la population.

Près de la moitié des ménages aux revenus élevés prend l'avion, contre seulement un quart pour les plus défavorisés. Cette filière du transport aérien est économiquement fragile et constitue un secteur important dans l'économie française.

Il faut discuter des impacts d'une nouvelle fiscalité. La question ne doit pas être écartée. Le niveau actuel de transports aériens n'est pas soutenable dans la perspective de la transition écologique.



Photo : Eric Nocher

Delphine Mazabrard

Responsable du pôle institutionnel, juridique et fiscal d'AMORCE

Une fiscalité déchets bien imparfaite



Photo : Eric Nocher

Amorce est une association qui regroupe de nombreuses collectivités territoriales, engagées dans l'économie sociale, et des entreprises.

Nos réflexions sur les montages juridiques et financiers des projets de transition énergétique s'inscrivent dans un contexte particulier. Entre 2013 et 2016, les collectivités ont subi une baisse de plus de 5 milliards d'euros de leur dotation de fonctionnement, malgré l'alourdissement de leurs compétences. Ce contexte budgétaire incite à recourir à la fiscalité locale, même si pour des questions de justice sociale, il faudrait ne pas augmenter les impôts locaux.

Les dépenses liées à l'énergie représentent en moyenne 33% du budget des ménages qu'obèrent

plusieurs taxes, comme celle de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) soit 15,6 milliards par an à l'État et 5,3 milliards

aux Régions, qui servent notamment à financer les transports ferroviaires (trains express régionaux). La Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) rapporte 5 milliards. S'y ajoute la Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon (TICC) de 0,011 milliard.

La contribution climat-énergie (ou taxe carbone) augmente chaque année et sa trajectoire d'évolution a été modifiée, pour en revoir les échéances. Cette contribution a un effet sur le prix des énergies, mais la baisse du cours du pétrole la rend invisible.

Le moment serait opportun pour augmenter le niveau de la contribution mais nous n'avons pas réussi à l'obtenir. Cette contribution, versée sur le Compte d'Affectation Spéciale pour la Transition Écologique (CASTE), est abondée par 7 milliards de la TICPE, soit 39% du montant de la taxe. Ce compte rembourse la dette par rapport à EDF et finance les énergies renouvelables électriques.

Amorce défend l'idée que cet argent revienne aux collectivités pour soutenir leurs projets d'énergies renouvelables dans les territoires, à raison de :

- 5€/hab/an pour les régions qui portent des politiques énergétiques dans le cadre de leur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET);
- 10€/hab/an pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui portent des plans climats-énergie territoriaux (PCET) et veulent soutenir, dans ce cadre, des actions de transition énergétique.

Amorce propose également d'appliquer un taux TVA de 5% au lieu de 10% sur le traitement des déchets

En matière de déchets, les coûts de traitement sont de 110€/t/an. La fiscalité déchets est loin de couvrir ces coûts. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) apporte un financement aux filières qui peuvent recycler (meubles, électroménager, etc.) mais cette respon-

sabilité ne s'applique pas aux produits commerciaux, non recyclables. Ce qui n'est pas normal. Ces produits ne contribuent pas à leur traitement/stockage en fin de vie.

Amorce propose donc la mise en place d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en « amont » pour tous les produits non recyclables, comme une éco-contribution afin d'assurer leur traitement. Nos premières projections proposent de fixer une éco-contribution de 0,01€ par produit. Amorce propose également d'appliquer un taux TVA de 5% au lieu de 10% sur le traitement des déchets.

Bernard Labat

Chargé de mission économie et biodiversité d'Humanité et Biodiversité

Lutter contre le mal logement

Le mal logement concerne 12 millions de personnes en France. Nous avons besoin d'un million de logements supplémentaires, ce qui s'est traduit dans la loi ALUR par un objectif de construction de 500 000 logements par an. Emmanuel Macron envisage de faire baisser les prix en multipliant l'offre de logements. Mais fait-on baisser les prix quand on construit ? Non, le prix de l'immobilier a été multiplié par 2 en 10 ans (3,5 à Paris), ce qui représente une augmentation annuelle de 16%.

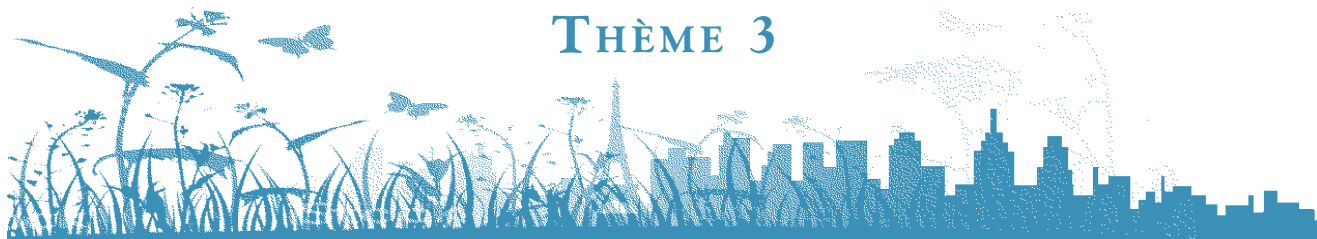
Le taux de rentabilité de la location est variable selon les villes mais augmente beaucoup moins vite que le prix de l'immobilier (14% par an). De ce fait, il devient de moins en moins rentable de construire pour louer à des fins d'habitation, au contraire de l'immobilier tertiaire. Les bureaux peuvent en effet être loués jusqu'à 500€/m² à Paris. Les avantages fiscaux y sont importants et la rente immobilière tertiaire peut se transformer en titres.

Ce modèle économique a un inconvénient social : on détourne le capital du logement vers le commercial et les bureaux (même si ce constat est à nuancer). A l'augmentation du nombre de logements vacants s'ajoute l'artificialisation du territoire.



Le levier fiscal peut apporter des réponses : il serait possible par exemple de baisser les taxes sur les biens loués et la taxe sur le foncier non bâti. Mais l'on ne peut se contenter de réfléchir sur un plan purement comptable ; il est nécessaire d'élargir le panel des réflexions aux enjeux sociaux et environnementaux.

THÈME 3



JUSTICE SOCIALE ÉCOLOGIE ET URBANISME

I. Agriculture urbaine : quel modèle pour le double défi écologique et social ?**Jean-Pierre Lecoq**

Administrateur de l'Association Terres de Lien Ile-de-France

Renouer les liens

Notre mouvement a pour objectif d'aider l'accès à la terre à travers deux outils : la Fondation et la Foncière (entreprise de l'économie sociale et solidaire). En Ile-de-France, nous commençons à être sollicités pour des projets d'agriculture urbaine. Mais il faut nuancer certaines affirmations : non les trois quarts de la population mondiale ne vont pas vivre dans les villes. Non, les villes ne remplaceront pas les campagnes.

Pour nous, l'agriculture urbaine se situe dans l'intra-urbain. Si nous voulions nourrir l'ensemble de la population

d'Ile-de-France, la superficie de la région devrait être supérieure de 3 fois et demie. L'agriculture urbaine est marginale, mais elle crée du lien entre producteurs, consommateurs et citoyens. Elle joue un véritable rôle éducatif et constitue un atout majeur pour une approche sociale, sociétale et culturelle. Elle noue des liens pour plus de compréhension par exemple sur le changement climatique, même si cela reste un apport certes modeste mais réel. Elle joue un rôle éducatif pour les écosystèmes locaux et constitue un atout majeur pour une approche sociale, sociétale et culturelle.

A travers des jardins partagés, des fermes pédagogiques, nous créons du lien permettant de revisiter la notion d'alimentation. Beaucoup de sujets nous préoc-



Photo : Éric Nocher

cupent, telles les fermes urbaines qui nécessitent des besoins financiers importants avec des risques de dérives, ou les tours agricoles, ou encore des projets comme Europacity qui n'ont qu'une visée marketing. Nous voulons défendre une agriculture paysanne.

Sébastien Goelzer

Coordinateur de l'Association Vergers Urbains

Rendre la ville comestible

Notre association est née il y a douze ans dans le quartier de La Chapelle, à Paris avec l'idée de sortir des jardins partagés, qui concernent peu de personnes, pour agrandir notre cercle de rencontres avec les

habitants. Nous intervenons aussi dans d'autres villes pour créer des micro-fermes urbaines. Nous voulons rendre la ville « comestible » à travers des cultures sur les toits, au pied des immeubles, dans les friches urbaines,



Photo : Éric Nocher

les interstices des quartiers, mais aussi sur des espaces bitumés. Nous greffons des arbres installés par les collectivités et qui vont ainsi produire des fruits. Nous facilitons les échanges

entre les habitants par l'installation de bancs et de jardinières.

La ville redécouvre le monde végétal, pour l'alimentation et surtout la biodiversité, pour une meilleure qualité

de vie de ses habitants à travers tous ces projets. Ce que nous voulons le plus c'est créer du lien, tenir compte des saisons, valoriser les variétés locales de légumes et de fruits.

Charlotte Vignal

Directrice de la Marmite urbaine

Un jardin sur le toit



Photo : Eric Nocher

Notre association La Marmite Urbaine, basée à Lyon fonctionne avec trois ingrédients de base : rendre accessibles tous les produits alimentaires, en particulier les produits frais pour tous ; traiter de l'alimentation de façon globale, en lien avec les potagers urbains; et établir un modèle économique dans la durée, si nous voulons solidifier notre dynamique sociale. Notre activité de traiteur s'effectue en lien avec des ateliers de jardinage et de cuisine à Vaulx-en-Velin.

Pour nous, un jardin représente un outil pédagogique. En banlieue, les toits en ville souvent plats, sont des surfaces intéressantes et importantes à exploiter. A l'étranger, certaines surfaces sur les toits se révèlent suffisantes pour faire vivre un maraîcher !

Depuis 2015, nous avons mis en place

un partenariat avec une entreprise qui nous confie ses toits. Une étude de faisabilité sur une surface de 1800m², nous a ouvert la voie et permis d'inaugurer une première terrasse expérimentale de variétés anciennes avec le Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA).

Les salariés viennent souvent sur la terrasse. A terme, nous espérons utiliser toutes les terrasses de l'entreprise et récupérer les déchets de la cantine pour faire du compost. A noter toutefois que l'agriculture hors-sol ne peut être certifiée Bio.

Notre association permet de mieux connaître les conditions de l'agriculture sur les toits. A ces expérimentations s'ajoutent aussi de belles découvertes culinaires et le développement de liens sociaux très forts.

2. L'accès aux paysages et à la nature comme déterminant de la justice sociale

Olivier Blanc

Co-directeur du réseau national d'Éducation à l'Environnement

La nature nous fait du bien

Un groupe d'animateurs du Réseau Ecole et Nature en 2008 a constaté que les élèves ont perdu l'habitude d'aller au contact de la nature, les animations scolaires se déroulant la plupart du temps en classe. Ce manque de contact

avec la nature peut entraîner des troubles de santé : obésité, hypertension, hyperactivité, malbouffe, etc.

En 2005, une étude menée par le journaliste américain Richard Louv, concernant les bienfaits de la nature sur la

santé, a par ailleurs fait surgir le concept de «*Nature Deficit Disorder*» (comprendre : syndrome du manque de nature).

D'autres phénomènes sont venus amplifier ce manque de nature : réduction

***Les sorties nature
ont des vertus
pédagogiques
à la base de l'éducation***

du nombre et de la durée des classes de découvertes, réglementation plus contraignante des normes sanitaires et de sécurité pour les établissements d'accueil, budget en baisse, peur de se lancer dans l'inconnu.

Notre société de consommation et d'écrans en tout genre empêche les gens de sortir. Les enfants connaissent souvent mieux les animaux exotiques comme les girafes ou les lions, que les renards, hérissons et blaireaux de leur terroir.

Flâner dans la nature permet de se construire des souvenirs. Les sorties nature ont des vertus pédagogiques à la base de l'éducation. Il faut développer ces sorties en s'organisant entre acteurs pour plus de force et de crédibilité et agir localement. Par exemple, se réapproprier une friche pour y tisser du lien social, promouvoir une éducation et



Photo: Eric Nocher

une intelligence citoyennes. Renforcer notre accès à la nature, c'est grandir en humanité.

Anne Dieleman

Directrice de l'Association Nature et Sociétés

Recréer le lien avec la nature pour les enfants

Notre association basée à Créteil bénéficie d'un îlot de nature, une ancienne carrière de granulats réhabilitée en lac. Même si ce n'est pas la vraie nature, on peut s'y balader comme sur les bords de la Marne. Les enfants ont senti le parfum du chèvrefeuille et l'un d'eux nous a dit : « *Les pauvres habitent ici, ils marchent dans des chemins de terre, moi je préfère l'odeur des pots d'échappement.* »

Ces enfants ont parfois perdu le lien avec la nature. Leur quotidien, ce sont les centres commerciaux, les sirènes, les bruits du trafic routier.

Un jour où j'avais organisé une promenade en forêt la nuit, un ado m'a confié qu'il avait peur...des lions.

Si nous voulons que ces enfants aient des souvenirs, des émotions, il faut qu'ils

aient, très jeunes, accès à la nature. En même temps, il faut recréer des liens entre eux et leurs parents, leur donner la notion du voyage, le goût de la découverte. La nature en Ile-de-France est magique, on a accès à de très belles forêts. Peu de gens pourtant se risquent hors des sentiers balisés.

Nous avons des projets avec des handicapés et des personnes âgées pour leur permettre de se reconnecter avec la nature.

Je vous propose un jeu : faire une recette avec un paysage, ses parfums, sa végétation la couleur de son ciel, vous verrez que du Nord au Sud, il existe une palette bien différente d'émotions et, à terme, de souvenirs.



Photo: Eric Nocher

3. Logement et précarité énergétique : rénovons !

Danyel Dubreuil

Coordinateur de l'initiative « Rénovons » au CLER

Stop aux passoires énergétiques

Il existe un domaine où l'on peut faire converger les actions pour lutter en faveur de l'environnement et de l'égalité sociale. C'est celui des « passoires énergétiques », ces bâtiments construits à une époque où l'on pouvait gaspiller l'énergie.

L'initiative « Rénovons » que nous avons mis en place permet d'obtenir des résultats, à la fois sur le plan économique, social, sanitaire et environnemental.

L'Observatoire national de la Précarité Énergétique (PE-OPEN) a produit deux rapports qui démontrent que le phénomène concerne 6 millions de ménages, soit près de 12 millions de personnes représentant 20% de la population.

La précarité énergétique est liée à trois facteurs. Le premier, concerne les revenus, ce sont les personnes les plus pauvres qui sont le plus impactées. Le second facteur, les prix de l'énergie et le troisième, la mauvaise qualité des bâtiments. Une seule solution : la rénovation.

L'initiative « Rénovons » regroupe une

quarantaine d'acteurs ayant pour objectif d'appliquer l'article 5 de la loi LTECV, permettant de sortir du marché en 2025 les logements classés F et G en énergie. Il faut pour cela établir un diagnostic du parc immobilier, identifier les freins à la rénovation, restructurer les actions, améliorer l'efficacité des aides et l'accompagnement des ménages, structurer l'offre (aujourd'hui défaillante, en particulier pour les ménages en précarité), avec des dispositifs sociaux publics d'identification qui vont jusqu'à la maîtrise de la demande énergétique une fois le logement rénové.

Notre scénario « Rénovons » étudie les coûts de la rénovation en France où un tiers du parc immobilier, soit 7,5 millions de logements, sont des passoires énergétiques.

Nous devons créer un service ambitieux pour convaincre les politiques. 80 millions d'euros seraient nécessaires sur une dizaine d'années. Il n'y a pas de rentabilité sans une politique publique forte. Avec « Rénovons » le retour sur investis-

L'initiative « Rénovons » regroupe une quarantaine d'acteurs ayant pour objectif d'appliquer l'article 5 de la loi LTECV, permettant de sortir du marché en 2025 les logements classés F et G en énergie

sement se ferait sur des délais de 4 à 18 ans au lieu des 25 ans habituels. Cela créerait des emplois et, si l'on ajoute les économies en santé publique cela représenterait 758 millions d'euros par an. Un pouvoir d'achat supplémentaire de 512 € par an et par ménage, grâce à une énergie maîtrisée, soit au total 5 Md€ par an et 1,8 Md€ de gagné sur les importations.

Laurent Fussien

Directeur général des services de la commune de Malaunay (76)

Créer un nouveau service de maîtrise de l'énergie

Cette collectivité territoriale de 6000 habitants a engagé dès 2006 une démarche ambitieuse sur un territoire où le coût du foncier a explosé à cause de la proximité de Rouen, avec 25% de logements publics et 63% de

propriétaires occupants. La collectivité territoriale se veut éco-responsable avec un programme continu d'amélioration pour transformer les contraintes en opportunités comme le développement des toitures solaires.

Dès 2006, la ville a mis en place un partenariat avec les bailleurs et les occupants sur leurs projets de travaux, accompagné de nombreuses initiatives. Par exemple, accompagner les éco-gestes, visiter les logements pour réaliser

*Accompagner
les écogestes, visiter
les logements
pour réaliser
un diagnostic du
bâtiment, créer
un réseau d'alerte
pour identifier
les ménages en
précarité énergétique*

un diagnostic du bâtiment, créer un réseau d'alerte pour identifier les ménages en précarité énergétique et mieux les accompagner. Enfin, programmer une seconde visite 18 mois après pour constater les résultats.

Notre ambition était de créer un nouveau service public de maîtrise de la demande en énergie SAME (Service d'Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie), lui même inspiré du dispositif SLIME (Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) du CLER.

Sur le logement privé nous avons mené quatre projets de rénovation pour un coût total de 140 000 euros de travaux.



Photo : Eric Nocher

Leana Msika

Chargée de mission rénovation performante, de l'Institut NégaWatt

8 millions de maisons individuelles



Photo : Eric Nocher

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. L'Institut NégaWatt a pour but de rendre concret ce scénario qui était, au début, rejeté. C'est un travail de fond qui nous a permis de le concrétiser.

Je partage le constat fait par Danyel Dubreuil et Laurent Fussien et j'ajoute qu'il manque une définition commune de ce qu'est une rénovation performante. Réaliser des travaux en une seule fois est le plus rentable, cela évite des erreurs comme celle, par exemple, d'installer une chaudière surpuissante.

Depuis 2012 nous travaillons avec le dispositif DORÉMI, pour prouver que ce type de rénovation est réalisable et rentable sur les maisons individuelles. Même s'il s'agit d'un parc diffus, les besoins en chauffage représentent 10% de la consommation d'énergie en France. Il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires et de les mobiliser.

Par contre, l'offre manque de structuration, les artisans sont peu ou ne sont pas

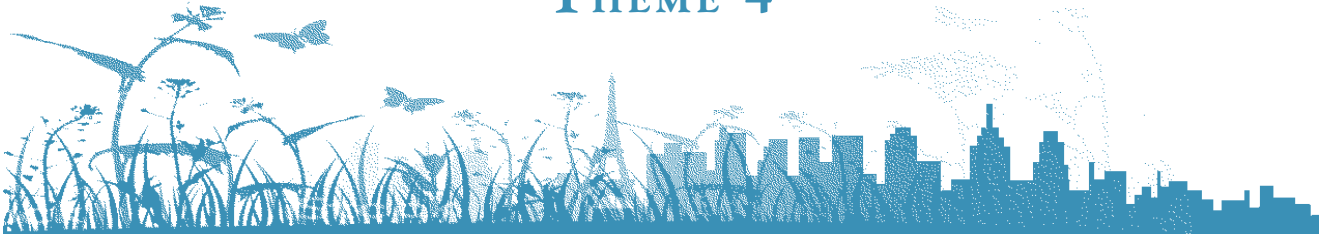
formés et les prix qu'ils proposent sont souvent chers et dissuasifs.

Il faut accompagner les collectivités pour mobiliser à la fois les propriétaires et les professionnels, et optimiser les aides.

Ensuite il faut préconiser la formation des artisans à la rénovation complète. Cela peut être un groupement d'artisans représentant tous les corps de métier, avec des délais acceptables et une optimisation réelle des coûts du chantier.

Prenons l'exemple de DORÉMI présent avec 25 centres répartis dans 5 régions : 600 artisans ont été formés, 50 rénovations ont eu lieu, elles ont permis de diviser de 4 à 6 les consommations d'énergie. Ce sont des résultats très encourageants.

50% des chantiers réalisés l'ont été auprès de ménages très modestes ce qui prouve que la rénovation peut être accessible à tous.



LES ENTREPRISES, L'ÉCOLOGIE ET LE PROGRÈS SOCIAL

Emploi et transition écologique : la grande transformation

Bruno Genty

Administrateur de France Nature Environnement

Emplois et Energie

Nous entendons beaucoup parler de croissance et d'emplois verts, de décroissance, d'économie de la fonctionnalité... En parallèle, la communication institutionnelle annonce qu'elle va créer un million d'emplois.

L'efficacité énergétique peut effectivement créer des emplois. Isoler des passoires thermiques, par exemple, crée plus d'emplois en plus de produire de l'énergie

Il faut mettre les travailleurs au cœur de la transition écologique.

Pourquoi certains secteurs d'activités vont plus vite que d'autres ? L'économie

collaborative va être un facteur. Comment tout cela peut-il se mettre en place selon que l'entreprise est une multinationale ou une TPE ? Faut-il raisonner par branche, par territoire ? Quel partage politique et par qui ? Les Régions peuvent-elles accompagner les mutations ? Pour répondre à toutes ces questions nous devons mobiliser le plus grand nombre de parties prenantes et d'acteurs. C'est le seul moyen de donner une vision d'un dialogue social où les associations environnementales soient comprises dans le processus.



Photo : Eric Nocher

Meike Fink

Responsable transition climatique juste du Réseau Action Climat France

De la reconversion professionnelle

« **A**ccélérer la transition écologique et prendre en compte la question des emplois menacés » est une phrase importante pour le Réseau Action Climat, car il faut une transition juste. Les salariés des secteurs polluants seront impactés par la transition écologique, il faut y penser. Plus ils s'opposeront à celle-ci, plus ils freineront toute tentative d'évolution. La transition écologique est

créatrice d'emplois nets : elle produit plus d'emplois qu'elle n'en détruit. Mais quelle est la qualité des emplois créés, quel en sera l'accès pour les femmes ? Nous avons l'ambition de créer 1 million d'emplois climat net d'ici 2020. La réflexion reste en cours, nous avons pensé aux investissements nécessaires. L'angle de la reconversion pour les emplois incompatibles avec la transition

écologique (comme l'automobile et le charbon) est complexe, mais elle doit être encouragée. La transition écologique est une réponse au chômage de masse.

Greenpeace et Alternatiba ont mesuré l'investissement nécessaire pour mettre en place cette transition de l'emploi. Il représenterait 105 milliards d'euros.

Ce n'est pas l'argent qui fait des défaut,



Photo : Eric Nocher

mais un manque de volonté politique. La reconversion professionnelle est la clé de réussite d'une transition écologique. Pour assurer son succès, il est indispensable de prendre en compte l'évolution des métiers, s'intéresser à la stratégie des entreprises et s'accompagner d'un volet de formation pour anticiper la destruction d'emplois.

Il existe un réel potentiel de créations d'emplois dans les territoires : pour ac-

compagner ces derniers, le Réseau Action Climat a publié quelques recommandations avec la CFDT. Notre objectif est de défendre nos valeurs tout en permettant la création d'emplois. En 2023, aura lieu la fermeture des centrales à charbon. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) pose la question des emplois dès à présent pour éviter d'être en crise en 2023.

Sophie Gaudeul

Secrétaire confédérale du service économie et société à la CFDT

La notion de travail décent

En 2008, la confédération des syndicats s'était déjà positionnée sur la transition juste et sur la définition des emplois verts. Ce travail de définition est important car les syndicats voulaient qu'elle intègre un volet social. Cela a abouti à cette définition reconnue par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) : « *Un emploi vert est un emploi décent qui contribue à la préservation et à la restauration de l'environnement en incorporant un ou plusieurs des aspects suivants : améliorer une utilisation efficiente de l'énergie et des matières premières ; limiter les émissions de gaz à effet de serre ; minimiser les déchets et la pollution ; protéger et restaurer les écosystèmes ; contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique* ».

La notion de travail décent est primordiale. Les Syndicats ont insisté pour que le pilier biodiversité soit aux côtés des piliers climatique et énergétique et pour que tous les secteurs soient considérés. La priorité est que les gens se parlent pour que les besoins en compétences et en qualifications dans les branches et les



Photo : Eric Nocher

territoires soient remplis. Nous sommes encore loin d'un vrai dialogue social. La CFDT a pourtant essayé d'entraîner la reconversion et l'adaptation de la formation : il faut massifier la syndicalisation dans les entreprises.

Il est indispensable de prévenir les salariés bien en amont sur les besoins en

***Il est indispensable
de prévenir
les salariés bien
en amont sur les besoins
en emploi et en
compétence pour
qu'ils se forment
en conséquence***

emploi et en compétence pour qu'ils se forment en conséquence. Il faut identifier les passerelles entre les emplois.

Nous attendons beaucoup, en particulier des régions. La reconversion doit être la dernière étape de nos démarches et nous devons aller bien au-delà encore.

Alain Mestre

Directeur de mission de Syndex

Ne pas oublier les territoires

Nous ne pouvons pas limiter l'enjeu de l'emploi à l'entreprise. C'est aussi une question de filière et de territoire.

Les démarches de compétences et de diagnostics partagés avec les syndicats et les autres parties prenantes, doivent se faire dans les territoires. Le contrat d'étude prospective en Ile-de-France, né du schéma du Grand Paris, a intégré les objectifs 3 X 20 et les accords 2030 européens. Cette démarche a associé l'Etat, les patrons, les syndicats, les régions et les agences de l'Eau.

En 18 mois, un diagnostic partagé a été établi et les très petites entreprises ont

joué un rôle majeur. L'enjeu n'était pas tant la quantité d'emplois créés que leur anticipation, afin de gérer les besoins en qualifications et les formations à mettre en place pour y répondre.

Par exemple, le fait de végétaliser les murs et les toits peut générer des emplois.

A travers la bataille des compétences, on retrouve la bataille des marchés. Nous avons, nous aussi, défini des emplois cibles, des emplois sources et les outils partagés permettant d'établir des passerelles dans ces secteurs.

Deux sites ont été réalisés pour illustrer cette initiative. L'un d'eux, le site Bosch

à Vénissieux, devait après la fermeture de son activité se reconvertir dans le photovoltaïque. Pour les salariés, cette reconversion a fonctionné pendant trois ans, jusqu'à ce que le marché du photovoltaïque soit cannibalisé par les entreprises chinoises.

Le second site, Schneider à Bourguébus, a été transformé avec la participation des collectivités, dans une démarche de reconversion en économie circulaire.

Voici deux exemples qui montrent toute la difficulté de la transition écologique en matière d'emploi.

2. Responsabiliser l'investissement

Arnaud Berger

Directeur du développement durable à la BPCE

Assurer les investissements verts

Aujourd'hui, nos économies sont dépendantes de nos ressources et l'on se dirige vers une économie de la fonctionnalité, une économie circulaire. On connaît la corrélation entre le prix du pétrole et les deux grandes crises économiques mondiales. Nous changeons actuellement d'époque avec le déclin des énergies conventionnelles. La perte de rentabilité de certaines énergies sur le marché est notable, notamment sur celui du pétrole. Nous sommes ainsi passés de 30 % de marge à 11 ou 8%. Depuis 2009, il se produit un investissement mondial massif dans les

énergies renouvelables. La transition énergétique a réellement commencé à cette période.

Nous observons un essor des énergies renouvelables alors que la rentabilité du charbon ou du pétrole diminue. Nous sommes passés de 110 à 150 mW de consommation d'électricité en très peu de temps. Cette hausse est liée aux taxes avec une hausse prévisible à terme de 50% du prix de l'électricité pour les consommateurs.

Une « révolution de la batterie », c'est-à-dire du stockage, est en marche. Depuis juin, tous les développeurs solaires deviennent aussi opérateurs



Photo : Eric Nocher

de stockage. En 2009, on bataillait pour que les questions d'environnement, notamment celles concernant le climat et l'énergie, soient mieux intégrées au sein de tous les débats. Aujourd'hui, ces sujets sont abordés à l'international (G20, Union Européenne) et y tiennent toute leur place. Concernant les débats sur le financement de l'environnement, ne sont jamais mentionnés ni l'emploi, ni les assurances.

Comment corréler finance, environnement, développement durable et emploi ? Il faut tout d'abord s'intéresser à ceux qui créent l'emploi : les TPE, les PME, et les EPI et mener un travail commun avec eux et les territoires.

Si l'on veut responsabiliser les investissements verts, le problème est de savoir s'ils sont couverts par des assurances, ce qui est rarement le cas, étant donné qu'ils sont plus risqués.

Nicolas Blanc

Directeur adjoint du département de stratégie
du Groupe Caisse des Dépôts

Une priorité majeure

La transition énergétique est une des priorités stratégiques majeures de la Caisse des Dépôts. Ce n'est pas le public qui va financer la transition énergétique et écologique. Ce sont les acteurs institutionnels qui doivent investir pour créer un effet levier. Il faut donc arriver, au plus vite, à la solvabilité des projets plus risqués et où les économies d'échelle n'existent pas encore. L'objectif est d'attirer les investissements privés.

Trois axes importants nous renvoient à une responsabilité d'investissement : il faut prendre l'investissement en compte dans la politique de risque d'une organisation, avoir des investissements dédiés à la transition énergétique et savoir innover.

Dans une organisation, on ne va pas uniquement investir dans la transition énergétique. La stratégie n'est cohérente que si l'on arrive à mesurer le risque environnemental, social et la gouvernance associée à l'ensemble des projets où l'on est amené à intervenir.

Nous sommes actuellement en train de travailler sur une « feuille deux

degrés » en référence à l'Accord de Paris, pour prendre en compte différents scénarios de réchauffement climatique.

Il faut augmenter, d'année en année, la part dédiée aux investissements responsables. La Caisse des Dépôts s'est fixée l'objectif d'atteindre les 15 millions d'euros de financement pour la transition énergétique, d'ici à 2020. L'Association Française de Développement c'est elle-même fixée un objectif de 5 milliards d'euros de financement de projets dédiés, également à l'horizon 2020. La Caisse des Dépôts a triplé les investissements en fond propre, dans les énergies renouvelables, l'an dernier. Elle possède une enveloppe d'investissement à taux zéro à destination des collectivités territoriales pour la rénovation thermique des bâtiments publics et un taux bonifié. Elle apporte un effet levier sur les investissements en fonds propres. Ainsi, 1 euro investi par la Caisse des Dépôts équivaut à 7 euros de plus investis dans le privé.

Pour innover, il faut mettre en place des obligations vertes. C'est un phénomène

Depuis 2009, il se produit un investissement mondial massif dans les énergies renouvelables.

La transition énergétique a réellement commencé à cette période



Photo : Eric Nocher

intéressant qui, même s'il n'est plus marginal, reste minoritaire. En 2015 la somme dédiée aux obligations vertes était de 93 milliards d'euros. Ce chiffre a doublé en 2016. Nous prévoyons 270 milliards d'euros pour l'année 2017.

La France a voulu être championne de l'éolien et du photovoltaïque mais a raté les marchés. Elle s'est donc lancée dans la rénovation énergétique des bâtiments. Une question de concurrence internationale économique est apparue autour de la question des ressources. Les grands concurrents sont pratiquement tous asiatiques, dans le recyclage notamment. Aujourd'hui les cinq plus grands investisseurs en photovoltaïque sont chinois. La question du modèle bancaire

et financier est cruciale pour remporter le marché. Celui de la banque universelle ou de la banque locale sont ceux qui marchent le mieux. Il faut avant tout baser nos forces sur le financement des entreprises, et donc du territoire, puisque les autres ne savent pas le faire.

La clé de voûte des énergies renouvelables sera probablement l'hydrogène, car au-delà du stockage, c'est l'indépendance par rapport aux ressources qui prime.

Auparavant l'environnement était un bien public, un bien d'intérêt géné-

ral. Puis nous avons vu apparaître des projets écologiques soutenus par les banques, ce qui a soulevé de nombreuses critiques. Aujourd'hui, on se pose la question : « *Doit-on monétiser la biodiversité ?* »

Laurence Moret

Directrice presse et partenariats institutionnels au Crédit Coopératif

Financer les ENR

Le Crédit Coopératif est à la fois une banque et une coopérative. En tant que banque elle choisit ce qu'elle finance : si elle s'interdit certains secteurs jugés polluants, cela signifie qu'ils auront moins de possibilités de se financer. Le Crédit Coopératif ne finance pas le nucléaire. 98,5% de son portefeuille finance les énergies renouvelables, le reste est destiné au financement de l'énergie hybride.

Le Crédit Coopératif joue aussi un rôle citoyen. En tant qu'entreprise elle n'entre pas dans le système des paradis fiscaux et paye ses impôts en France. En tant que coopérative elle appartient à

ses clients, elle a un devoir de cohérence, de transparence et doit rendre des comptes à ses clients sociétaires. La démocratie interne autorise chaque membre à interpeller le Crédit Coopératif sur ses financements.

La Caisse de Dépôts a créé un livret de partage, le « livret agir » en faveur de France Nature Environnement. C'est une manière pour les particuliers de faire des dons automatiquement : chaque retrait d'argent dans un distributeur se traduit par quelques centimes reversés à France Nature Environnement.



Photo : Eric Nocher



Photo : Eric Nocher

Jean-Luc Petithuguenin

Président de PAPREC

Le recyclage crée des emplois

Paprec est une entreprise de recyclage qui emploie plus de 8 000 personnes. Le problème de la recherche de financement a toujours été fondamental dans notre activité mais notre entreprise a la chance d'être soutenue par de grands groupes bancaires, qui voient toutes nos possibilités de développement dans notre secteur.

Le recyclage crée à la fois des emplois et de nouvelles ressources, positives pour la France. Ce n'est pas une armée de

manutentionnaires mal payés, c'est un secteur où il n'existe que 8% d'emplois non qualifiés. Le salaire moyen dans le groupe est de 2 380 euros. Le secteur du recyclage représente 80% d'emplois qualifiés (ingénieurs, chercheurs, etc). Actuellement nous traversons une véritable révolution technologique et nous arrivons à recycler de plus en plus de plastiques. Pour nous, l'économie circulaire est une réalité.

3. RSE : Quel dialogue environnemental en entreprise

Sylvie Lizard

Secrétaire nationale de l'UNSA

La RSE au coeur de l'entreprise

L'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) considère le dialogue social comme l'un des pivots d'amélioration de la situation des salariés. La RSE a un impact direct sur les conditions d'emploi, la qualité de vie, l'environnement. Il est indispensable que les comités d'entreprises, les CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et les DUP (délégation unique du personnel) se saisissent de la question qui influence la stratégie d'entreprise, les conditions de travail et l'environnement. Aujourd'hui, la RSE n'est toujours pas présente dans les discussions avec les syndicats.

Notre objectif est d'en faire un sujet obligatoire en comité d'entreprise. La demande en a été faite auprès du ministère du Travail.

La loi Travail précise que le rapport de gestion qui contient les informations RSE fait partie des documents transmis à l'assemblée des actionnaires. C'est insuffisant pour l'UNSA qui constate que la RSE relève de l'action volontariste d'une entreprise. C'est une obligation légale pour les entreprises de plus de 500 salariés avec 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Aujourd'hui, seulement 1 930 entreprises sont concernées sur 2 353 740. En France, les entre-

prises sont majoritairement des PME. Les élus des comités d'entreprises peuvent être de réels interlocuteurs et vérificateurs des informations sociales (décret 24 avril 2012). La RSE constitue un progrès pour les entreprises dans leur engagement sociétal en faveur du développement durable. Elle répond aux exigences syndicales où beaucoup de domaines sont transverses à nos actions. C'est pourquoi nous revendiquons la RSE comme thème de discussion dans toutes les instances. Les banques jouent aussi un rôle important de relais pour le développement durable, pour peu qu'elles incluent une dimension écologique dans le plan stratégique du groupe.

Les élus ont demandé qu'une enveloppe plus importante de la part des banques soit affectée aux micro-crédits et que les produits d'investissement responsables bénéficient de promotions. Ils se posent des questions sur le financement des entreprises et de leur possibilité à se doter d'une stratégie écologique. L'environnement peut être défendu en cessant de financer les pollueurs, de même que des micro-crédits peuvent servir à rénover les logements pour les personnes exclues du système bancaire. Un crédit plus avantageux peut encourager les voi-



tures, électriques ou moins polluantes, ou les vélos à assistance électrique (VAE).

La formation des élus à la RSE sur la consultation en entreprise est un objectif important. Enfin, il est nécessaire de renforcer la formation et la recherche pour promouvoir la RSE, développer des Etats généraux de la RSE dans l'éducation, et intégrer le développement durable dans l'homologation des diplômes.

Sylvain Boucherand

Trésorier d'Humanité et Biodiversité

Le dialogue environnemental

Il faut mettre en place le dialogue environnemental dans le cadre de l'entreprise, pour en comprendre les enjeux. Beaucoup de chefs d'entreprise

n'ont pas une vision réaliste des impacts environnementaux alors que le système est en crise, que les déchets s'accumulent... Préoccupée par ses clients,

ses prestataires, ses fournisseurs, l'entreprise fait souvent passer l'environnement à la trappe. Même au sein d'un programme, il est difficile d'avoir une



Photo : Eric Nocher

approche globale et intégrée, les solutions relais ne sont pas forcément prévues, tout comme l'accompagnement du changement, que ce soit du côté des entreprises ou des acteurs de l'environnement. Pour trouver des solutions ensemble, il est essentiel de se connaître et de dialoguer.

La plateforme RSE, créée en 2013 et rattachée au Premier ministre, rassemble des représentants d'entreprises, des syndicats, la société civile, avec une plus modeste représentation des associations environnementales, des experts, et des institutions publiques. Elle vise à faire des propositions RSE pour la France.

L'accès à l'information est essentiel. Toute action n'a pas le même impact en

fonction du contexte et du territoire. La transposition des directives européennes RSE dans nos textes juridiques représente une autre difficulté : nous devons plaider pour être plus ambitieux que l'Europe. En ce qui concerne le financement, le temps syndical est en partie financé, mais ce n'est pas le cas pour les associations environnementales. Comment financer du temps de dialogue, avec des enjeux d'éthique, la liberté de parole et de prise de position ? Comment toucher les très petites entreprises (TPE) ?

Pour mieux les concerner, notre association Humanité et Biodiversité possède une charte éthique et a publié un guide des bonnes pratiques

Armelle Weisman

Associée chez Deloitte Développement Durable

Quels interlocuteurs ?

Le dialogue est nécessaire pour mettre sur la table les sujets environnementaux. Les entreprises ont la volonté de le faire mais ne savent pas comment s'y prendre, ni comment commencer.

Les interlocuteurs sont très divers dans certaines entreprises où il existe des pôles RSE avec un fonctionnement en « silo » ou non, rattaché ou non au directeur général. On constate que si la RSE ne traduit pas un engagement personnel de la direction, elle sera difficile à mettre en œuvre. Cela est lié à la complexité d'engagements de nombreux acteurs en-dehors de l'entreprise.

Comment se fait la prise en conscience des enjeux RSE et environnementaux ? Le premier prisme d'entrée est réglementaire (rapport RSE). Les associations ont des difficultés d'accès à l'information, tout autant que les entreprises. L'enjeu du rapport devient une course au reporting pour récolter des informa-

tions dans les filiales mondiales. Plus l'entreprise est grande, mieux elle est organisée pour son reporting. Seulement, la RSE est souvent perçue comme une contrainte de taille. Elle représente beaucoup de paperasse et de stress.

Souvent, le siège social ignore les (très) bonnes pratiques de ses filiales ! L'enjeu de l'information n'est pas uniquement lié à la volonté de rétention de l'information par l'entreprise, mais à la collecte même de cette information qui doit remonter du terrain.

Lors de crises, l'entreprise a la possibilité de faire de la communication de crise ou bien de la considérer comme une opportunité afin de revoir son modèle. C'est la démarche menée par Intermarché et Bloom sur leurs pratiques de pêche. Si l'entreprise avait fait le choix de la communication de crise, elle aurait couru un risque majeur sur la réputation d'Intermarché, avec la rapidité de



Photo : Eric Nocher

diffusion des informations sur internet aujourd'hui. Un travail en profondeur sur deux ans a permis de rassembler tous les acteurs.

Il faut intégrer les contraintes de l'entreprise, encourager la volonté de s'engager, et construire un dialogue contradictoire pour faire émerger un dialogue environnemental réussi.

L'aspect communication mis en place par les dirigeants est également impor-

tant. La communication interne est rarement une force de proposition sur le changement, les employés français ont une culture ancrée entre l'engagement en entreprise et l'engagement individuel dans la vie privée. Le mécénat se développe pour concilier les deux, mais reste rare.

Il est temps de stimuler la prise de conscience de l'égalité entre association et entreprise, et de ne pas avoir de partenariat de « communication », nuisible à

long terme.

Il faut allier les enjeux RSE à la stratégie de l'entreprise. Tout est possible, tout se construit, à condition de prendre en compte les contraintes des uns et des autres : le financement du temps des associations, les commandes des entreprises... On ne peut pas appliquer de solution unique, mais agir sur les petits maillons de l'entreprise, via une charte d'achats durables par exemple, et en accompagnant les fournisseurs.

Les choses bougent, mais beaucoup d'entreprises ont du mal à identifier leurs enjeux et quand c'est le cas, ne savent pas par où commencer... Il y a urgence à créer et pérenniser le dialogue pour le faire déboucher sur des solutions exemplaires avant leur généralisation.

« L'économie sociale et solidaire aujourd'hui : allier transition écologique et justice sociale »

Sylvie Dameron

Créatrice du projet « Pas-à-Pas »

De l'art du recyclage

Savez-vous qu'une chaussure se compose de 7 matières différentes : caoutchouc, plastique, fer, cuir, liège, feutre, tissu ? Et qu'une seule pièce de caoutchouc contient au moins 25 ingrédients différents ? Notre idée de départ était de ne pas séparer tous ces composants, processus trop complexe, mais de fabriquer des granulés pour réaliser un nouveau caoutchouc.

En France chaque individu jette, en moyenne, quatre paires de chaussures par an. Cela représente au total 120 000 tonnes de chaussures et 40 000 tonnes de caoutchouc à revaloriser. Si l'on parvient à réutiliser la moitié de ce caoutchouc, nous pourrions économiser beaucoup de pétrole. Jusqu'à présent, seules les chaussures réutilisables ont une seconde vie en tant que chaussures. Les autres sont généralement incinérées. Notre but est d'arriver à réduire la part incinérée grâce au recyclage. Aujourd'hui, 20% des chaussures sont revendues en Chine 20 euros la tonne, les 80% restants, incinérés, représente un coût de 100 euros la tonne.

Notre projet « Pas-à-Pas » consiste à revaloriser les matières composant les chaussures et à créer de nouveaux métiers générateurs de valeur économique, sociale et environnementale avec pour objectif une création de 300 à 500 emplois en France.

Nous pourrions transmettre notre savoir-faire aux centres de tri et aux autres acteurs de cette filière. Cela permettrait d'ouvrir de nouveaux débouchés économiques.

Les granulats de caoutchouc que nous produisons peuvent être réintégrés à hauteur de 40 à 50% dans la matière première grâce à une formulation spécifique. Il est possible de produire des pièces de différentes duretés, possédant la résistance et les propriétés mécaniques équivalentes à des pièces 100% neuves. Cette matière première secondaire aura la même valeur que la matière première initiale. Ces résultats si performants reposent sur le caoutchouc utilisé, issu des semelles de chaussures. Il est de meilleure qualité que celui des pneus.

Le granulé produit à partir de ces se-

melles est très propre, et peut être réutilisé en l'état par l'industrie du caoutchouc, avec à la clé une baisse importante de la consommation de pétrole.

L'objectif est de réaliser ce recyclage en proximité, pour que le coût de transport n'absorbe pas les bénéfices de la vente du granulat. Il suffirait d'un centre par région pour démanteler les chaussures dans tous les centres de tri de textiles et récupérer les composants. *Le Relais* prévoit 45 centres de démantèlement, un granulateur par région et un autre pour la Croix Rouge insertion, financé par Veolia. « Pas-à-Pas » a donné son feu vert à condition que les pneus des camions Veolia contiennent 50% de matière recyclée. Ce projet est mis à la disposition de l'économie sociale et solidaire : les centres de tri, Le Relais, Emmaüs, les collectivités. Les entreprises, soucieuses de participer à un nouveau métier, créateur de valeurs économiques, sociales et écologiques n'ont plus qu'à s'en saisir.



PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Michel Dubromel

Président de France Nature Environnement



Photo : Eric Nocher

S'ouvrir aux autres mouvements

J'aimerais rappeler quelques grandes étapes : le mouvement France Nature Environnement s'est fortement mobilisé pendant toute la période électorale et nous avons été très actifs dans l'appel des solidarités. Nous avons participé à des plateformes pour faire connaître nos idées et prendre position. Cela s'est traduit par des débats et des prises de position lors de l'Assemblée générale. Nous avons alors exprimé nos différentes solidarités, européennes et environnementales, ainsi que notre volonté d'un renouveau démocratique pour une transition écologique, messages que l'on entendait peu lors des discours électoraux.

Durant cette Université d'Été, nous avons eu, les uns et les autres, de nombreux questionnements. Nos intervenants ont bien été au rendez-vous à travers des témoignages d'actions déjà engagées au quotidien, dans des domaines très variés. Les thématiques faisaient écho aux sujets d'actualité comme les liens santé-environnement ou la biodiversité. Nous avons aussi parlé de fiscalité écologique et de monnaies complémentaires. Le thème de l'accès à la nature et au paysage n'était pas non plus anodin.

Ces trois journées prouvent que nous devons continuer à travailler avec d'autres acteurs, à ouvrir nos réflexions aux syndicats et aux différentes ONG...

Nous devons établir des passerelles, nous ouvrir aux autres pour être en meilleure capacité de dialoguer et de progresser avec eux. Il faut absolument poursuivre ce chemin, plus encore en vue de cette année 2018 qui marquera les 50 ans de notre Fédération.

Aujourd'hui, nous avons toujours les mêmes valeurs. Mais nous souhaitons réussir à ouvrir de nouvelles pistes de réflexions, de dialogues et d'actions avec les autres mouvements qui possèdent les mêmes valeurs d'humanisme, de défense de l'environnement et de l'humain.

Anne Lassman-Trappier

Administratrice de France Nature Environnement,
présidente d'Inspire

Casser les idées fausses

Il faut qu'au niveau de la communication, nous cassions toutes les idées fausses véhiculées par nos opposants, porteurs de projets, industriels, lobbies. Nous devons changer notre langage, le simplifier, le rendre universel. Nous devons garder notre expertise, bien sûr, pour continuer à argumenter dans les hautes sphères, mais nous devons aussi nous adresser à un public plus large, pour casser les moules dans lesquels on essaye de nous enfermer. On nous associe à la case des « bobos » pour nous rendre inaudibles. Il faut pouvoir démontrer que nous défendons l'ensemble de l'environnement, tout le vivant, dont l'humain et les classes les plus défavorisées et les plus exposées à la pollution.



Photo : Eric Nocher

Géraud Guibert

Président de la Fabrique Écologique

Transition écologique : les plus pauvres payent

Les plus démunis sont les plus victimes des atteintes à l'environnement, mais ce souci n'est pas, pour eux, le plus souvent vécu comme prioritaire comparé à la stabilité de leur emploi, à leur pouvoir d'achat ou à la nécessité de se nourrir et de se chauffer. L'organisation du territoire, l'urbanisme, les modes de consommation, sont ressentis comme éloignés de leurs soucis quotidiens. Alors que des modifications de comportements s'imposent, il n'est pas aisé de les faire passer dans les faits lorsque des préoccupations plus immédiates l'emportent.

Ces contradictions se retrouvent dans l'action environnementale, qui peut générer des inégalités, et qui nécessite des mécanismes de compensation. Contrairement à ce qui est parfois indiqué, la charge de la transition énergétique peut même constituer une redistribution à rebours : la contribution au service public de l'électricité est par exemple payée par tous les consommateurs d'électricité, y compris les locataires du parc social ; elle finance les énergies renouvelables, notamment les panneaux photovoltaïques installés sur les toits des résidences secondaires des plus riches.

Si nous n'y prenons pas garde, les pauvres payeront davantage que les riches la transition écologique. Cela doit renforcer notre motivation à parvenir à des convergences entre le social et l'écologique, et non à les considérer comme des *a priori* acquises. Les solutions doivent s'inventer sur les territoires, en étant conscients que tout ne peut pas se réaliser tout de suite.



Photo : Éric Nocher

La préoccupation première doit être leur durabilité, en faisant par exemple le nécessaire pour qu'elles ne pénalisent pas les travailleurs dont l'emploi sera reconverti. Les solutions qui polluent, qui participent au changement climatique, sont des solutions non durables. À terme, elles sont amenées à disparaître. D'où l'intérêt d'arriver à convaincre qu'elles le fassent dans les meilleures conditions possibles, sans porter tort à la cohésion de nos sociétés.



Photo : Éric Nocher

Jean-David Abel

Vice-président de France Nature Environnement

Petit bilan carbone

Pourquoi ne pas évoquer le bilan carbone de nos événements comme ces Universités d'Été, ce cinquantenaire d'un mouvement qui n'a cessé d'être pionnier et le défenseur d'une nature préservée mais en osmose avec les humains. Faisons un petit bilan carbone de notre événement, avec 165 participants, le transport arrive en tête des émissions (960 km en moyenne ont été parcourus par personne), suivi de l'alimentation et de la restauration. Près de 8,8 tonnes d'équivalent CO₂ ont été émises, soit environ 53 kg de CO₂ par personne.



AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PRESERVATION DU VIVANT

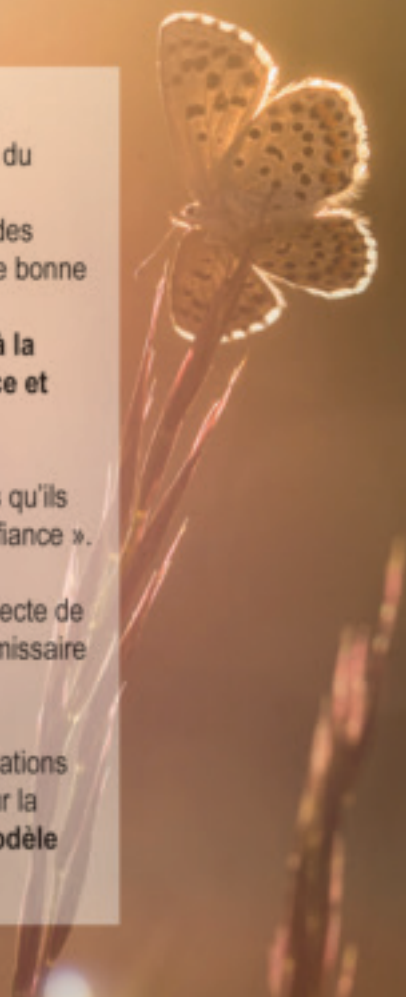
SOUTENEZ FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Grâce à nos nombreux donateurs et donatrices, France Nature Environnement peut accompagner et soutenir ses associations fédérées et agir ainsi à tous les échelons du territoire.

Ensemble, nous sensibilisons les publics et les élus, nous portons des initiatives et des solutions, et nous défendons devant la justice le droit à un environnement sain et de bonne qualité. FNE, c'est une mobilisation citoyenne de tous les instants et sur toutes les thématiques environnementales : **cette mobilisation n'est possible que grâce à la générosité des donateurs et des donatrices qui nous témoignent leur confiance et leur solidarité.**

Ainsi nous veillons à leur garantir transparence et rigueur dans l'utilisation des fonds qu'ils nous confient. Depuis 2012 nous sommes une organisation labellisée « Don en confiance ». Ce label est attribué aux associations qui font preuve d'une gestion rigoureuse et désintéressée, de transparence financière, d'une communication et d'actions de collecte de fonds de qualité. Nos comptes sont également contrôlés chaque année par un commissaire aux comptes.

Faire un don à France Nature Environnement, c'est soutenir une fédération d'associations qui œuvre quotidiennement sur l'ensemble du territoire français, des outre-mer et sur la scène européenne et internationale **pour défendre la nature et promouvoir un modèle de société permettant de concilier qualité de vie et préservation du vivant.**



BON DE SOUTIEN

Oui, je soutiens les actions de protection de la nature et de l'environnement de France Nature Environnement.

Je donne : 20 € 40 € 60 € 120 € don libre..... €

ou je fais un don régulier en me rendant sur fne.asso.fr

Voici mon courriel : **Téléphone :**

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre de **France Nature Environnement**

Je souhaite recevoir *La Lettre du Hérisson*, le magazine trimestriel des donateurs :

en version électronique en version papier [adresse :]]



France Nature Environnement
81-83 boulevard de Port-Royal - 75013 Paris
Fédération reconnue d'utilité publique
par décret du 10 février 1976



VVUE 2017

**Pouvoir
mordre
dans
une pomme
sans
réfléchir.**



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

VIVRE DANS UN MONDE VIVABLE